

Les plus grands
SPECIALISTES EN FOURRURE
du Canada
HAS DESJARDINS & CO
LIMITÉE
1170, RUE ST-DENIS
Montréal
HA. 8191

Avant l'achat d'un pneu...
ou la réparation, il vous coûtera de vous adresser à nous. Nous assurons satisfaction garantie. Spécialité: Pneus reconstruits à 10 et 15 plus. Nous remplaçons vieux pneus en échange de neufs.
PNEUS DUNLOP
Pour tous accessoires d'auto, gros et détail, voyez
STADIUM TIRE SERVICE
Maison Canadienne-Française
1871, Delormier, Chertier 8066

Prague ordonne l'arrestation de Henlein

Retour précipité de M. Neville Chamberlain à Londres

Le premier ministre anglais reviendra à Berchtesgaden

Il annonce qu'il a discuté franchement de la situation internationale avec Hitler — Berlin croit que la brièveté de son entrevue avec le Führer augure très mal — Paris ne dissimule pas son pessimisme

Les Allemands devaient entrer en Tchécoslovaquie hier

Berchtesgaden, 16, vendredi. (P.A.) — M. Neville Chamberlain va quitter Berchtesgaden, sans vraisemblablement, avant de partir, revoir le chancelier.

Berchtesgaden, Allemagne, 15 (P.A.) — On a officiellement annoncé, ici, ce soir, que le premier ministre Neville Chamberlain retournera à Londres, demain, pour y mettre son cabinet au courant de la conversation de trois heures qu'il a eue, cet après-midi, avec le chancelier Hitler. Après avoir consulté ses principaux conseillers, le chef d'Etat britannique reviendra en Allemagne pour continuer,



M. NEVILLE CHAMBERLAIN

durant quelques jours, ses pourparlers avec le Führer. Voici le communiqué qui a été publié, après le départ de la villa des Alpes bavaroises du chancelier allemand: "Le chancelier Hitler et le premier ministre Chamberlain ont eu un long et franc échange de vues sur l'actuelle situation internationale. Le premier ministre Chamberlain retournera demain en Grande-Bretagne pour y conférer avec le cabinet anglais. Dans quelques jours, il aura une nouvelle entrevue avec Hitler". M. Chamberlain a quitté le chalet alpin de son hôte un peu avant huit heures, ce soir 3 heures de l'après-midi, heure de Montréal. Il y était depuis trois heures. Avec les gens qui

Washington se dit enchanté du geste de M. Chamberlain

Londres complète la transaction par laquelle il achète 400 avions aux E.-U.

Le Japon boycotté

Washington, 15. (P.A.) — Le président Roosevelt est arrivé, ici, ce soir, et a immédiatement eu un long entretien avec M. Cordell Hull, secrétaire des Affaires extérieures. Voici la déclaration que M. Hull a remise ensuite aux journalistes: "La conférence historique qui réunit à Berchtesgaden le premier ministre de la Grande-Bretagne et le chancelier d'Allemagne est observée avec le plus grand intérêt par toutes les nations qui désirent réellement préserver la paix dans le monde. Je crois que les Etats-Unis peuvent être rangés au nombre de ces nations".

Washington, 15. (P.C.) — La Grande-Bretagne a complété les arrangements qu'elle avait déjà entamés pour acheter quatre cents avions de guerre aux Etats-Unis. Le département de l'Etat a annoncé, aujourd'hui, que des permis d'exportation, pour un montant de \$1,153,293, ont été accordés à des compagnies désireuses d'envoyer de leurs produits en Angleterre. Ces permis ont été accordés au cours du seul mois d'août. Le mois précédent, la Grande-Bretagne n'avait acheté que pour \$11,500 aux Etats-Unis. Tout indique aussi que les Etats-Unis cessent peu à peu de vendre des avions aux nations qui bombardent les populations civiles. Le Japon, au cours du dernier mois, n'a pu acheter que pour \$179,249 d'avions, alors que le mois précédent, il en avait acheté pour \$1,125,492.

Convocation du parlement britannique

Chamberlain, Daladier, Hitler, et Mussolini se verraient à Berlin

M. Chamberlain présidera, cet après-midi, une séance extraordinaire de son cabinet

Le roi George

Londres, 15. (P.C.) — Le premier ministre Neville Chamberlain présidera, demain après-midi, à Londres, une séance plénière de son cabinet. C'est ce qu'on a annoncé, ici, officiellement, après que l'on eut appris que le premier ministre revenait demain de son voyage par avion en Allemagne.

Londres, 15. (P.C.) — Sir John Simon, chancelier de l'Echiquier et chef du gouvernement en l'absence de M. Neville Chamberlain, a, ce matin, obtenu l'autorisation qu'il demandait au roi de pouvoir convoquer le parlement, d'ici quelques jours, pour que le premier ministre rende personnellement compte aux représentants du peuple de la mission de paix qu'il a accomplie en se rendant à Berchtesgaden. Sir John a eu deux audiences privées avec le jeune souverain. Lui ont ensuite rendu visite, lord Halifax, secrétaire du Foreign Office; sir Thomas Inskip, ministre de la Coopération de la défense; et sir Samuel Hoare, secrétaire de l'Intérieur. Sa Majesté est arrivée à Londres, ce matin, de son château de Balmoral, en Ecosse, où elle était en vacances avec les membres de la famille royale. Tout indique, ici, que le parlement sera convoqué avant dix jours. Dans les milieux officiels, on s'est gardé toute la journée de laisser même entendre quelle serait l'attitude de M. Chamberlain devant le chancelier Hitler. On rapporte, cependant, que le premier ministre ne s'est pas contenté de discuter avec le chef d'Etat naziste de la crise germano-tchécoslovaque. On présume, en effet, qu'il n'aura pas perdu l'occasion sur le tapis le problème beaucoup plus important de toutes les relations anglo-allemandes. M. Chamberlain, explique-t-on à ce sujet, veut la paix. Le geste audacieux et énergique qu'il a posé en se rendant à Berchtesgaden est une preuve formelle. Or c'est un fait que tant que Londres et Berlin seront à cheval sur des questions de prestige durable ne peut être attendu en Europe.

Visite projetée de M. Daladier à M. Chamberlain

La France ne fera rien avant de connaître le résultat de l'entretien de Berchtesgaden

Paris, 15. (P.A.) — On laisse entendre, ici, ce soir, dans les milieux bien informés, que M. Edouard Daladier se rendra à Londres, samedi, pour y discuter avec M. Neville Chamberlain, de retour de Berchtesgaden, des résultats de l'entrevue qu'il a eue cet après-midi avec le chancelier Hitler.

Paris, 15. (P.A.) — La France conserve, ce soir, une attitude calme que lui inspire la confiance justifiée qu'elle a en la force de ses armes, tout en attendant les résultats de la visite que le premier ministre Neville Chamberlain a rendue, aujourd'hui, à Berchtesgaden, au chancelier Hitler. Un porte-parole du Quai d'Orsay a dit: "La France militaire et diplomatique est prête à faire face à tous les événements, bons ou mauvais, que suscitera encore la crise tchèque. Toutefois, il ne faut pas attendre de nouvelle déclaration de politique extérieure de la part de la France avant que cette dernière n'ait été à même d'étudier attentivement le rapport complet de l'entrevue Chamberlain-Hitler". A Paris, la population n'a jamais été aussi paisible. Elle s'est habituée à voir les camions de la municipalité décharger du sable un peu partout, ce sable devant servir à combattre les commencements d'incendie provoqués par des bombardements aériens. Les corridors de la chambre des députés, toutefois, sont remplis de législateurs revenus à la hâte de leurs vacances pour se tenir mieux au courant des événements internationaux. Dans les milieux semi-officiels, on se montre plutôt optimiste en soulignant.

(Suite page cinq)

Les séances de la Société des Nations

Elles se tiendront en dépit de la crise européenne

Genève, 15. (P.C.) — Les directeurs de la Société des Nations ont résolu ce soir de tenir leur séance régulière de septembre, en dépit de la crise qui traverse l'Europe. Ils ont demandé aux représentants de la Grande-Bretagne, de la Chine et de six autres nations de donner leur opinion, demain, sur les pouvoirs de la Société pour punir des agresseurs.

Lord de la War est retourné, aujourd'hui, à Genève et a informé plusieurs délégués des décisions prises par le cabinet anglais, à Londres, avant le départ du premier ministre, M. Chamberlain, pour Berchtesgaden. Il a discuté de la situation avec les représentants des Dominions et d'autres diplomates.

Le premier avion militaire canadien expédié en Angleterre

Toronto, 15. (P.C.) — M. Phil Garrett, directeur général de De Havilland Aircraft of Canada, Limited, a annoncé, aujourd'hui, que l'on venait d'expédier en Angleterre le premier avion militaire canadien. Plus de deux cents avions, que l'on doit construire au Canada, seront expédiés en Grande-Bretagne dans un avenir rapproché.

Les milieux financiers manifestent de l'optimisme

New-York, 15. (P.A.) — Par suite de l'envoie de M. Chamberlain en Allemagne, l'optimisme renaissait sur tous les marchés financiers du monde, aujourd'hui, et les spéculateurs recommencent à acheter des actions et des obligations. Les nouvelles voulant que le premier ministre britannique et Hitler discutent, non seulement le problème tchécoslovaque, mais toutes les questions qui opposent les divers pays européens, faisaient une forte impression dans les milieux financiers et les cours s'exaltaient depuis quelque temps les craintes de guerre. La hausse était générale à Londres, à Paris, à Berlin, à Amsterdam, à New-York, à Montréal et à Toronto.

Toutefois, les denrées qui bénéficiaient, hier, de la situation critique, fléchissaient aujourd'hui et le marché de Winnipeg était à la baisse.

Accusé de trahison, Henlein va se réfugier en Allemagne

Les deux-tiers des régions sudètes sont placés sous la loi martiale — La police et l'armée tchécoslovaques parviennent à rétablir l'ordre — Les Sudètes demandent l'annexion immédiate au Troisième Reich

Vingt-neuf morts depuis lundi soir

Berlin, 15. (P.A.) — Un leader des Allemands des Sudètes a révélé, ici, ce soir, que Konrad Henlein, Führer de la région sudétique, avait atteint l'Allemagne, plaçant ainsi entre lui et la Tchécoslovaquie qui veut l'arrêter pour crime de haute trahison la frontière du Troisième Reich. Le même homme a ajouté que, durant la Grande-Guerre, les leaders tchèques comme Masaryk et

Edouard Benes n'avaient pas hésité à quitter le pays, lorsqu'ils agitaient pour obtenir leur indépendance de l'Autriche. "Je suis certain, a-t-il ajouté, que tous les Allemands des Sudètes vont comprendre qu'Henlein a bien agi en adoptant les mêmes tactiques. S'il a pris la fuite, c'est pour vous conserver un chef".

Prague, 15. (P.A.) — Le gouvernement tchécoslovaque a ordonné, ce soir, l'arrestation, pour crime de haute trahison, de Konrad Henlein, leader militant de la minorité des Allemands des Sudètes. Mais Henlein qui, cet après-midi, a publié une proclamation demandant l'annexion des régions sudètes au territoire du Troisième Reich, a vraisemblablement pris la fuite. On ignore exactement quelles sont ses allées et venues, mais on a rapporté qu'il était en route pour Munich.

D'autres de ses lieutenants seraient aussi recherchés par la police. Toutefois, plusieurs députés des Sudètes, y compris Ernst Kundt et Hans Neuwirth, regardés comme les leaders du groupe conservateur des Allemands des Sudètes, sont à Prague et ne sont pas inquiétés.

Prague, 15. (P.A.) — Le gouvernement tchécoslovaque a décidé, ce soir, d'appliquer encore plus rigoureusement qu'il ne l'a fait jusqu'ici la loi martiale qu'il a imposée à la région des Sudètes, parce qu'il craint que de nouveaux désordres ne suivent la proclamation qu'a lancée, cet après-midi, Konrad Henlein, pour demander l'annexion des régions sudètes au territoire du Troisième Reich. Henlein, dans une allocution qui a été radiée d'Eger, ville-frontière tchécoslovaque, dans toute l'Allemagne et dont le texte a été adressé à Prague, a dit: "A tout le monde civilisé: 'Nous voulons retourner à notre patrie, le Reich'".

Dans les milieux officiels, on assure qu'Henlein s'est efforcé de quitter la Tchécoslovaquie après sa dangereuse proclamation. Il a été impossible de le trouver à Eger où, depuis quelques jours, il avait établi son quartier-général. Un poste de radio de Prague a annoncé en allemand: "Les Allemands des Sudètes qui ont fui en leur leader trouveront sans doute étrange que dans les heures difficiles que ce dernier leur fait traverser, alors qu'ils ont plus que jamais besoin d'un chef, celui-ci se soit prudemment défilé".

Le conseil des ministres a étudié la proclamation d'Henlein et il a annoncé qu'il avait pris la décision qui s'imposait.

Des rumeurs commencent à circuler dans Prague voulant que la police tchèque recherche certains leaders des Sudètes pour les arrêter sur une accusation de haute trahison, laquelle découlerait de la proclamation qu'a fait Henlein. Ce dernier a dit avant de fuir en Allemagne: "L'usage de mitrailleuses, de chars blindés, de tanks contre les Allemands des Sudètes a atteint un point que nous, les opprimés de toujours, ne pouvons plus tolérer. Le peuple tchèque, en agissant comme il le fait, démontre au monde entier qu'il est impossible que les Allemands des Sudètes et les Tchèques vivent dans un

La Roumanie se prépare à la guerre

Bucarest, Roumanie, 15. (P.A.) — Le gouvernement roumain a donné l'ordre, aujourd'hui, à son industrie textile de ne vendre aucune marchandise privément et sans l'autorisation des autorités militaires. Le gouvernement a décidé en outre que toutes les industries, manufacturées des produits qui peuvent avoir une valeur militaire, tomberaient, désormais, sous la direction de l'état-major roumain.

Des réfugiés et des soldats désertent en très grand nombre la Tchécoslovaquie

Berlin, 15. (P.A.) — Le Journal Ergebische Generalanzeiger assure, ce soir, que le prince et la princesse Max Hohenlohe-Langenburg, chez qui lord Runciman a passé récemment une fin de semaine, se trouvaient, aujourd'hui, parmi les nombreux réfugiés qui ont traversé la frontière tchécoslovaque pour venir demander protection à l'Allemagne. Le prince aurait déclaré qu'il avait été molesté par les Tchèques depuis qu'il a consenti à recevoir le diplomate anglais. Il ajoute qu'au moins un millier de réfugiés sont arrivés en Saxe dans la journée.



KONRAD HENLEIN

Nous voulons travailler en paix dans nos maisons. Nous voulons retourner à notre patrie, le Reich. Dieu nous bénisse dans notre juste combat". La loi martiale a été proclamée, ce soir, dans les villes de Reichenberg, de Rumburg de Schlackenau, toutes situées près de la frontière allemande dans le nord-ouest de la Tchécoslovaquie. La ville de Warndorf, située sur la frontière allemande, a subi le même sort. Les deux tiers de la région.

Les Allemands des Sudètes attendent tous l'Anschluss

En dépit de la fuite d'Henlein, ils conservent leur confiance à Hitler

Eger, Tchécoslovaquie, 15. (P.A.) — En dépit de la fuite de leur chef Henlein qui, pour empêcher la police tchèque de l'arrêter sur une accusation de trahison, a traversé la frontière et est allé se réfugier en Allemagne, les Allemands des Sudètes de cette ville, ensablant hier par un combat de plusieurs heures, disent presque tous, ce soir: "Nous attendons l'Anschluss. Hitler a toujours raison. Ce sa volonté soit faite. Sans doute nous savons que sous la règle allemande nous aurons moins de libertés individuelles, mais nous aurons aussi plus de liberté nationale, et c'est celle là que nous préférons à toutes les autres". Ce soir, tout est paisible à Eger. Les soldats et la police tchécoslovaque se promènent deux par deux, dans les rues, baïonnettes au fusil. La police, cependant, n'a que ses bâtons. Sur la place publique, six camions remplis de soldats armés de mitrailleuses sont stationnés en manœuvre, prêts à rétablir l'ordre au premier appel.

Les Juifs quittent la ville à la hâte et se dirigent sur Prague.

Le Canada

Journal du matin

Membre de la Presse Canadienne
Membre de l'Audit Bureau of CirculationsLe Canada est imprimé par la Compagnie de Publication du
Canada, Limited, au numéro 38, rue Saint-Jacques,
à Montréal.

Rédacteur en chef :

Eustache Letellier de Saint-Just

VENDREDI, 16 SEPTEMBRE 1938

Honteuse reculade du gouvernement Duplessis

Nous publions aujourd'hui en cette page le texte de la protestation adressée à tous les journaux par l'organisateur général de la section des bûcherons de l'U. C. C. de Québec, M. L.-P. Côté.

Les lecteurs non préjugés constateront à la lecture de ce texte que le gouvernement de M. Duplessis affirme volontiers comme vrai ce que dément la réalité.

La lettre de M. Louis-Philippe Côté montre assez clairement que nous n'accusons point le gouvernement provincial parce qu'il n'est pas de notre "bord", en lui reprochant de favoriser les trusts au détriment des bûcherons. Les faits cités sont suffisamment éloquentes.

Nombre de Québécois qui ont voté pour M. Duplessis, en 1936, n'ont pas oublié ces paroles du programme de l'Union nationale qui engageaient le gouvernement duplessiste à lutter contre les trusts : "L'héritage de luttes homériques est enfin légué à Maurice Duplessis dont l'œuvre sera de nous délivrer de la dictature économique et de l'oppression trudeau."

Les pauvres gens qui ont ajouté foi à ces bobards de la publicité de l'Union nationale sont maintenant fort chagrins de constater que le gouvernement de M. Duplessis n'a jamais manqué l'occasion de favoriser les trusts. Les bûcherons qui ont voté, en août 1936, pour l'Union dite nationale peuvent aussi bien condamner l'administration trudeau de M. Duplessis que le fait la majorité des ouvriers et des cultivateurs du Québec.

On n'avait jamais vu, depuis la Confédération, un parti politique provincial avoir l'effronterie de promettre aussi catégoriquement des modifications qu'il avait l'intention de ne point réaliser et qu'il promettait seulement pour se faire porter au pouvoir.

Nous avons déjà mis en vedette de plusieurs manières l'état d'esprit malhonnête qui caractérise l'Union nationale. Lisez les "explications et protestations" des bûcherons et considérez que nous avons bien raison de faire écho à leur voix.

Les fêtes de 1942

Le comité exécutif du conseil municipal a enfin décidé de penser un peu à l'organisation des fêtes du troisième centenaire de Montréal. Il y a un an au moins que la préparation de ces festivités devrait être commencée. Rien encore n'a été fait. Nos conseillers municipaux trouvent sans doute qu'un tel anniversaire historique a moins d'importance qu'une bonne petite combine. Depuis un an, il a été question à l'hôtel de ville du marché Bonsecours, de "peanuts" et d'un certain procédé d'épuration des égouts dit de bio-réduction, mais de 1942, point. 1942, c'est loin et ceux qui administrent actuellement la ville ne sont pas si sûrs qu'ils le disent d'occuper les mêmes fonctions dans trois ans. Il est même évident que le trio Raynault-Tailleur-Jeanneau aura fait place à d'autres administrateurs, espérons-le, plus consciencieux. Ils auraient pu réfléchir cependant qu'en négligeant la préparation du troisième centenaire ils ont déprécié une raison de plus au public de les considérer comme des incompetents et un motif de plus de voter contre eux aux élections de décembre.

Rien n'est plus amusant d'ailleurs que la façon dont M. Raynault envisage l'organisation des fêtes. Il a fait publier hier un communiqué qui montrerait à lui seul le désordre et l'ignorance qui règnent dans son esprit. On dirait vraiment qu'il n'a aucune idée de ce que peut et doit être la célébration du troisième centenaire de la fondation de la métropole dont il est le premier citoyen. Lisez plutôt : "Tous ceux, représentants d'associations ou autres, qui désirent assister à une assemblée qui aura lieu prochainement en vue de la formation d'un comité pour préparer les fêtes du troisième centenaire de Montréal, sont priés d'en exprimer immédiatement le désir en s'adressant personnellement au bureau du maire. (...) Ils seront ensuite invités à la réunion en question." Cet autres est ineffable. Il donne droit à tous les citoyens de Montréal, quels que soient leurs connaissances historiques, leur instruction tout court et leur compétence en matière d'organisation, de participer à la préparation du troisième centenaire.

Il eût été tellement plus simple et tellement plus logique de confier l'organisation du travail à quelques hommes reconnus comme étant aptes à la mettre sur pied de façon convenable. Ces derniers auraient confié à qui de droit les divers aspects des festivités et l'on eût été sûr que celles-ci seraient dignes de la ville et de la circonstance. Il n'est pas trop tard cependant pour que M. Raynault revienne sur son idée d'inviter tout le monde et n'importe qui à discuter de la com-

position du comité central de l'organisation. Puisse quelqu'un en qui il a confiance lui faire comprendre son erreur et le bon sens !

Le retour à Londres de M. Chamberlain

Il est sans doute prématuré de dire, selon certaines dépêches, que le retour à Londres de M. Neville Chamberlain après une seule conversation de trois heures avec le chancelier Hitler indique l'impossibilité d'une solution pacifique du problème tchécoslovaque. Il est indiscutable cependant que la situation européenne, parait, ce matin, plus grave que ces jours derniers. Et cette impression s'appuie particulièrement sur le fait que la reprise des négociations entre les Allemands des Sudètes et le gouvernement de Prague paraît maintenant plus qu'improbable. La demande formelle d'annexion des Sudètes au territoire allemand faite par M. Hitler et l'accusation de haute trahison portée par Prague contre celui-ci, obligé de fuir en Allemagne pour éviter l'arrestation, ont vraiment poussé à son point culminant la tension intérieure en Tchécoslovaquie.

Il semble qu'il n'y ait plus qu'une alternative : le démantèlement et peut-être la disparition de la Tchécoslovaquie ou la guerre. Si M. Chamberlain n'a pas réussi par sa noble démarche auprès de M. Hitler à amener celui-ci à une attitude conciliante, ce sera cette fois, très probablement sans qu'il soit davantage possible de la retarder, la guerre. Répétons qu'il n'est pas sûr encore que M. Chamberlain annoncera aujourd'hui un échec à son cabinet. D'autres dépêches, moins pessimistes, prévoient une prochaine rencontre du premier ministre de la Grande-Bretagne et du Führer et peut-être ensuite une conférence à laquelle se trouveraient réunis les chefs d'Etat de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie.

On peut affirmer en tout cas que la responsabilité de la guerre, si elle éclate, après le geste audacieux et pacifique de M. Chamberlain, portera toute entière sur le chancelier Hitler. Celui-ci ne se sera pas montré plus intelligent que Guillaume II et aura répété, à un moment de l'Allemagne aussi glorieux que 1914, le geste imprudent, barbare et proprement irréfléchi qui compromettra de nouveau et pour plus longtemps cette fois, espoirs-le, non pas seulement son autorité et son héritage historique personnel, mais la grandeur et la prospérité de son pays tout entier.

Choses du temps

La magnifique devise du Collège Stanislas

Des esprits obtus se sont naguère opposés à l'idée de la création d'un collège vraiment français à Montréal. Ils ont dû changer d'avis depuis que l'idée est devenue réalité, depuis que le Collège Stanislas de Montréal existe.

Nous sommes fort heureux que le Droit d'Ottawa, qui ne prit jamais part, autant que nous le sachions, à la controverse pour ou contre Stanislas, ait aujourd'hui l'intelligence d'approuver en ces termes l'ouverture du Collège Stanislas à Montréal :

Le nouveau collège Stanislas de Montréal, filiale du collège Stanislas de Paris, vient d'ouvrir ses portes. Il a commencé l'année avec cent-vingt élèves environ. Suivant la tradition, l'année scolaire a débuté par l'assistance à la messe du Saint-Esprit. C'est une belle coutume que d'inviter les lumières de l'Esprit Saint à l'ouverture des classes. Pour un chrétien, il ne saurait y avoir de meilleure manière d'attirer les bénédictions célestes sur le travail des élèves. M. le chanoine Méjean a profité de la circonstance pour prononcer une allocution. Nous tenons à en détacher le passage suivant :

"Ce qui vous donne une marque bien propre en ce pays, c'est l'esprit français. Nous nous efforçons d'en bien frapper vos enfants. Nous emploierons pour cela les méthodes éprouvées et efficaces de notre vieille maison de Paris qui a donné à la France une élite depuis 1804. La devise de notre maison de Paris est : "Français sans peur, chrétiens sans reproche". Ici, ce sera "Canadiens français sans peur, chrétiens sans reproche". Nous rendrons les petits Canadiens français fiers de leur pays et de leur glorieux passé; nous en ferons aussi des chrétiens convaincus."

On ne saurait trouver de plus belle devise. "Canadiens français sans peur, chrétiens sans reproche" : c'est ce dont nous avons un pressant besoin au pays.

La fondation du collège Stanislas de Montréal a soulevé certaines appréhensions. On devrait plutôt se réjouir de cette infusion de sang nouveau dans l'enseignement secondaire du Québec. Nous devons encourager toutes initiatives, propres à réserver les liens intellectuels et moraux entre la France catholique et le Canada français. Nous y avons tout à gagner. Comment expliquer que l'on voie tout à coup oril le concours de la France catholique qui revient, après deux siècles d'absence, nous aider à poursuivre l'œuvre commencée par elle sur les bords du Saint-Laurent? La logique ne le comprend pas.

Puisse la nouvelle maison d'enseignement réaliser sa patriotique et catholique devise pour le plus grand bien du Canada français! C'est le vœu que nous formulons pour le nouveau collège Stanislas.

Il est certain que l'on doit se réjouir de "l'infusion de sang nouveau" dans l'enseignement secondaire. La France et le Canada français trouveront toujours avantage à collaborer de la sorte.

Dans le jardin de Tribschen

La municipalité de Lucerne ayant réussi à ordonner ce que la France n'a point su faire (et c'est un chapitre de plus à ajouter au recueil déjà lourd des occasions manquées), M. Toscanini va conduire Siegfried-Idyll et quelques autres pages de Wagner, dans le jardin de la villa de Tribschen. Plusieurs concerts, dirigés notamment par MM. Busch et Bruno Walter, ont précédé et vont suivre ce festival. En sorte qu'une saison de Lucerne est ainsi amorcée qui doit recueillir bien des fidèles de Salzbourg. Cela s'est fait en Suisse sans grandes consultations publiques et sans bavardages, avec diligence — comme les choses doivent se faire. Je ne veux point tirer une satisfaction d'avoir si bien prévu le cours de l'événement dans un ou deux de ces billets. Il est des cas où il est amer d'avoir raison.

Tournons-nous plutôt en pensée vers cette villa

de Tribschen où Wagner accomplit une partie assez heureuse de son existence, où il passa d'un grand amour à la vie conjugale, où il dépouilla le jeune libéral qu'il avait été pour devenir ce bourgeois autoritaire qui ne fut pas le meilleur de son personnage. Mais cette variation ne s'aperçoit pas dans son talent dont l'inspiration garda la même ampleur et les mêmes miracles d'expression, à travers les accidents de sa vie.

On sait que Siegfried-Idyll fut composé par Wagner et joué à Tribschen par la naissance de son fils, de ce fils dont la fille de Théophile Gautier devait être la marraine. Judith Gautier avait été voir Richard Wagner le mois de juillet 1869. Ils avaient correspondu sans se connaître. Wagner attendit Judith sur le quai de la gare à Lucerne et puis, dès le lendemain, il lui offrit l'hospitalité de Tribschen : "C'était une sorte de promontoire très pittoresque qui s'avancait vers le lac, à écrit Judith Gautier dans ses souvenirs. Il n'y avait ni grille, ni porte. Le jardin n'avait pas de limites marquées et se prolongeait à l'infini sur les montagnes voisines. La maison était très simple extérieurement, grise avec un toit de tuiles sombres."

Wagner travaillait alors à Siegfried. Judith Gautier resta à demeure à Tribschen, respectant les longues matinées de travail, se promenant l'après-midi dans la campagne du musicien et celle de sa femme. Après une quinzaine, Wagner emmena Judith visiter le lac des Quatre-Cantons, puis celui de Zurich. Voyageur allégre, enjoué, Wagner, levé le premier, réveillait ses compagnons en chantant la Marseillaise et en la tambourinant sur les portes. Judith racontait que Wagner un an plus tard à Tribschen au moment où la guerre éclata. Leur amitié était telle qu'ils surent alors la maintenir au-dessus de ce terrible événement.

J'ai rappelé ces faits pour les Français qui s'en seraient allés à Tribschen entendre Siegfried-Idyll, afin qu'ils puissent joindre à leur pèlerinage le souvenir de l'une des nôtres — poète et fille de poète.

GUERMANTES.

(Le Figaro)

Tribune libre

EXPLICATIONS ET PROTESTATIONS

Il a fallu exactement quatre mois au gouvernement pour préparer avec les chefs de l'industrie forestière le sinistre complot qui vient d'être tramé contre les ouvriers forestiers.

Les profanes ont vu dans les journaux l'ordonnance n° 1572 ont cru à première vue qu'aucun changement n'avait été fait à l'échelle des salaires de l'année dernière.

En effet, plusieurs quotidiens ont dit à leurs lecteurs que les salaires des ouvriers forestiers seraient exactement les mêmes qu'au cours de la dernière saison de coupe.

Le salaire minimum de \$45.00 par mois est le même. L'expérience nous a prouvé que partout où il sera appliqué il deviendra un salaire maximum.

On voudra bien remarquer que le mois désigné dans l'ordonnance est de 26 jours d'ouvrage. Comme il y a en moyenne deux fêtes légales ou religieuses que les ouvriers doivent chômer chaque mois, en plus de quatre jours de mauvais temps, ce qui fait un total de six jours de perte, il reste à l'ouvrier 20 jours en moyenne de travail, qui au taux de \$45.00 par mois de 26 jours égalent \$34.61.

Voilà pour le salaire minimum de \$45.00 par mois. Ce minimum vaut pour toutes les catégories d'ouvriers : qu'ils soient charretiers, commis, contremaître ou cuisiniers.

L'ordonnance du mois d'avril fixait des minimum pour les charretiers et les cuisiniers, tandis que celle du 25 août ne les protégeait plus.

On remarque aussi que dans le dernier décret, on a fait de nombreuses coupures et omissions, mais toujours au détriment des ouvriers.

Par exemple, on a fait sauter la clause qui garantissait un taux minimum pour l'emploi des chevaux.

Les employeurs ont exigé que le pourcentage des ouvriers qui seront payés à \$30.00 par mois soit haussé à 12-1-2 pour 100, c'est-à-dire une moyenne de \$23.00 par mois.

Mais, ces coups de couteaux dans les règlements de l'année dernière ne sont rien à comparer au coup droit qui a été asséné aux ouvriers qui font d'ordinaire la coupe à forfait.

Est-ce un oubli ou une sale manœuvre? Le nouveau ministre des Terres et Forêts a-t-il voulu jurer aux ouvriers forestiers?

Avec la garantie de \$2.00 la corde que comportait l'ordonnance 1822, les ouvriers qui coupaient à forfait, (75 p.c.) en travaillant plus fort, se sont fait l'année dernière des salaires de \$80.00 à \$125.00 par mois. Remarquez qu'ils les ont gagnés.

Ces salaires ont paru scandaleux au trust du papier; c'est pourquoi il a fait une pression sur les gouvernements pour leur faire retrancher la garantie de \$2.00 la corde.

Je ne connais que le mot infamie pour qualifier cette trahison de la cause des bûcherons.

Si encore, une baisse dans les prix du papier avait nécessité un rajustement des salaires qui étaient déjà trop bas, cette baisse eût été une certaine excuse; mais on sait que le papier à journal se vend toujours à \$50.00 la tonne tandis que les papiers cartons et d'emballage sont haussés de \$2.00 à \$5.00 la tonne.

Ceux qui n'ont pas lu attentivement le dernier décret n'ont peut-être pas remarqué que le taux de la pension est fixé pour les ouvriers qui travailleront à 70 cts par jour au lieu de 60 cts qu'elle était l'année dernière.

Ces dix sous sont mesquinement retranchés du menu qui sera servi l'hiver prochain aux enfants des bûcherons.

Toutes ces coupures, oublis ou amputations sont l'équivalent d'une réduction de 20 p.c. à 25 p.c. sur les salaires de l'année dernière.

Et l'on ose dire que les salaires sont les mêmes que ceux décrétés par l'ordonnance 1822.

Un peu d'honnêteté, s'il vous plaît!

Voilà une simple mise au point pour ceux qui ignorent toute la mécanique du document que le ministère a présenté aux ouvriers forestiers comme cadeau à l'ouverture de la nouvelle saison de coupe.

Travailleurs de la forêt, vous avez été livrés pieds et poings liés au trust pour qu'ils vous exploitent à son gré!

Vos gouvernements vous ont trompés, bafoués... trahis!

Louis-Philippe COTE,
organisateur de l'U.C.C.,
section des Bûcherons.

Ventriboques

Le cinéma, qui a déjà accaparé tant de choses, vient de s'annexer la ventriloquie. On fait grand bruit, en effet, autour des scènes innombrables qu'a produites, à Hollywood et sur tous les écrans américains, le ventriloque Edgar Bergen aidé de son boy populaire, un simple petit bonhomme de carton appelé "Charlie MacCarthy".

Les ventriloques se servent ainsi volontiers de poupées ou d'automates auxquels ils feignent de donner la parole, non seulement pour agrémenter leurs exercices, mais encore, mais surtout pour détourner l'attention des spectateurs tandis qu'ils modifient leur voix en vue d'opérer les phénomènes d'acoustique qui font leur célébrité.

On peut parler du nez. On ne peut pas parler du ventre. C'est le larynx seul qui est ici en cause. L'expression de ventriloque ou de ventriloque est donc impropre. Mais, comme il n'en existe pas de plus satisfaisante, il faut bien l'employer.

Le savant physiologiste Richerand a dévoilé, naguère, tout le mécanisme de ce petit talent de société : "Il consiste simplement, a-t-il dit, dans une expiration lente, graduée, "filée" en quelque sorte, de la voix, qui est toujours précédée d'une forte inspiration, au moyen de laquelle le ventriloque introduit dans ses poumons une grande masse d'air dont il ménage ensuite la sortie en produisant des sons articulés malgré l'immobilité presque complète de ses lèvres."

Sans être un don naturel, il exige une aptitude physique particulière et ne se développe que grâce à un exercice à la fois long et pénible.

La ventriloquie est fort ancienne et elle a été, de tout temps, mystérieusement pratiquée. Elle

passa d'abord pour surnaturelle et servit à tromper les peuples superstitieux. On croit, par exemple, que maintes pythonisses et maints prêtres paléolithiques étaient ventriloques. Au Moyen Age on en brûla plusieurs comme sorciers. D'autres, plus heureux, devinrent bouffons royaux, comme le fameux Frangin qu'on avait surnommé, en Angleterre, le "Marmotteur" ou le "Chuchoteur" du roi.

Le plus ancien ventriloque dont aient parlé nos vieux auteurs est un nommé Constantin qui, au dire d'Etienne Pasquier, "représentait presque toutes sortes de voix, tantôt le chant du rossignol, tantôt le braillement de l'âne, tantôt les voix de trois ou quatre chiens qui se battaient et enfin le cry de celui qui, venant d'être mordu par les autres, s'en allait en se plaignant."

Au dix-septième siècle, le baron de Menges, officier au service de la reine de Hongrie, passait pour un ventriloque remarquable. Il se servait habituellement d'une poupée, avec laquelle il échangeait des conversations que tous ses auditeurs eussent juré être réelles.

En 1783, la "Poupée parlante" eut un succès prodigieux. C'était un automate, qu'un ventriloque prenait dans ses bras, berçait comme un enfant et avec lequel il échangeait des dialogues d'un ton trompe l'oeil ou plutôt d'un trompe l'oreille stupéfiant.

Le comédien Lécuyer trouva le moyen, de façon à en donner une illusion complète, les bruits les plus divers : celui d'un forgeron battant son fer sur l'enclume, d'un postillon faisant claquer son fouet, d'une fileuse tournant son rouet, voire de tous les cris de Paris.

Vers la même époque, on se divertit beaucoup, en France, avec l'histoire rapportée par les journaux sous le titre : "Un chien qui vaut cher". La scène se passait au Palais-Royal, dans un restaurant à la mode, où un honorable gentleman britannique prenait son repas. Arrivait un autre client, accompagné d'un chien, qui s'installait près de lui et commandait :

— Deux oeufs sur le plat.

— A moi aussi s'écriait le chien, posé sur une chaise près du maître.

Le garçon en restait naturellement pantois. Peu de temps après, le même consommateur demandait :

— Garçon, un gigot aux pommes.

— Et moi aussi! ajoutait le chien... Avec un bel os.

Là dessus, l'Anglais s'était mis en rapport avec le propriétaire d'un si rare animal et lui avait proposé de le lui acheter. Après une longue discussion, il lui avait signé un chèque de mille livres.

Sur quoi, le chien avait déclaré à son maître :

— Je ne te pardonnerai jamais de m'avoir vendu.

Et, pour me venger, je ne parlerai plus.

Mais son maître, fort galant homme, avait parlé alors, lui, franchement : en restituant son chèque à l'Anglais, il lui avait confessé qu'il était ventriloque.

Le célèbre dessinateur Gavarni a conté aux Goncourt qu'il avait toujours ouï dire par ses parents que, le jour de son baptême, son père Thiemet, qui se piquait aussi d'être ventriloque, avait pris plaisir à mystifier jusqu'au curé de Saint-Nicolas en imitant les vagissements de son filleul.

Il est curieux d'observer que nombre de ventriloques se plaisent ainsi à "faire marcher" le public pour leur seul et propre divertissement. Ce ne sont plus que des farceurs, sans méchanceté, du reste, alors que trop souvent, autrefois, ils se servaient de leur talent pour pratiquer l'escroquerie ou le chantage. Quant aux ventriloques du music-hall ou de l'écran, ce ne sont plus même, aujourd'hui, des charlatans suspects mais de simples et inoffensifs amuseurs.

Henri NICOLLE

La captivité du Temple

Après l'exécution de Louis XVI et de Marie-Antoinette, et des que le dauphin eût été séparé de sa sœur, celle-ci demeura avec sa tante Elisabeth au troisième étage de la sinistre prison du Temple. La Convention ne devait pas laisser longtemps les deux femmes ensemble : le 9 mai 1794, la sœur du roi, séparée brusquement de sa nièce, était condamnée à mort à son tour et guillotinée le lendemain. Mme Royale, Marie-Thérèse, Charlotte, "fille de Capet", demeura seule, cette fois, dans son cachot, vouée, à quinze ans et demi, à la plus inhumaine des esclaves.

Ne sachant ce qu'étaient devenus les siens, ignorant même plus tard la mort de son frère, déçue à quelques pas de sa chambre, abandonnée de tous, sans amis, sans soutien, à peine chauffée, mal nourrie, manquant des choses les plus indispensables, comme le linge de corps, la fille de Louis XVI, vécut, pendant un an, une misérable existence. A toute heure du jour et de la nuit, sous les prétextes les plus invraisemblables, des commissaires de la Commune pénétraient chez elle, deux par deux, et se retiraient souvent après l'avoir injuriée.

A la fois fièvre et timide, n'osant se plaindre, et résolu à tout pour dissimuler sa détresse, l'infortunée demeurait pâlissante dans des pantalons, faite de bas et de souliers, mais elle avait grand soin de baisser sur ses jambes l'unique robe qu'elle possédait afin que nul ne s'aperçût de son état. Elle se levait avec le jour, faisait son lit, balayait sa chambre, se coiffait, se lavait et s'habillait. Elle prenait aussi certaines précautions d'hygiène destinées à combattre les effets qu'eût pu avoir sur elle son existence cloîtrée, en jetant de l'eau dans sa chambre plusieurs fois par jour pour en rafraîchir l'air, en marchant à grands pas dans sa cellule pendant soixante minutes afin de remplacer l'exercice qui lui faisait défaut. Sur les conseils de sa tante Elisabeth, appréhendant le sort réservé à sa nièce, elle s'ingéniait aussi à employer toutes les heures de ses journées interminables, les partageant entre les soins de sa chambre, le raccommodage de ses pauvres vêtements, la prière et la lecture des quelques livres qu'on lui avait abandonnés, mais il lui était interdit d'écrire, et aucune plume, aucune encre, aucun papier n'étaient laissés à sa disposition.

Au bout d'une année de cette existence atroce, où la douleur morale causée par la préoccupation du sort de ses liens jointe à l'inquiétude de tous les instants pesait sur elle d'un poids encore plus lourd que sa détresse physique, un rayon d'espoir vint, soudain, illuminer sa prison : on lui annonça qu'une compagnie allait bientôt lui être donnée.

Cet événement extraordinaire avait des causes que la malheureuse ne pouvait soupçonner : quelques jours après que les Français eurent appliqué la mort du dauphin, un immense courant de sympathie se forma, soudain, en faveur de la reclus; des pétitions furent déposées demandant la libération de la fille de Capet, ou, du moins, son échange avec un certain nombre de conventionnels et d'agents diplomatiques arrêtés par l'Autriche. Un peu inquiet de ce mouvement d'opinion, le Comité de sûreté générale résolut, en attendant une décision définitive, de déléguer au moins une compagnie à l'infortunée Marie-Thérèse. Trois jours plus tard, son choix se porta sur la citoyenne Chaterenne, âgée d'environ trente ans, demeurant 24, rue des Rosiers, dont le mari, section des Droits de l'homme, "est chargé en chef d'un détail de confiance à la commission administrative de police". "Elle a été élevée avec soin, dit le rapport, dans une aisance modérée; ses mœurs sont douces et honnêtes, son extérieur décent... Elle n'est pas déplacée... Ses sociétés, sans être brillantes, ont toujours été choisies... Elle parle bien le français, l'écrit avec facilité et correction. Elle sait aussi l'italien et un peu d'anglais. L'étude des langues, de l'histoire, de la géographie, la musique, le dessin, les travaux amusants et utiles de son sexe ont été les occupations de sa vie". Admirez, ici, l'hypocrisie dont fait preuve le Comité de sûreté générale en ayant l'air de se donner tant de soins pour choisir une compagnie digne de celle qu'il laissait depuis un an pourrir dans son cachot!

Quoi qu'il en soit, l'entrée de la citoyenne Chaterenne dans la cellule de Mme Royale allait changer complètement la vie de cette dernière. Cette figure de femme n'a pas manqué d'attirer l'attention des historiens, qui ont étudié de très près ses rapports avec la fille de Louis XVI, se demandant, en particulier, si c'était elle-même ou d'autres visitantes qui avaient révélé à l'infortunée l'étendue de ses malheurs. Or la question vient d'être reprise et complètement remise à jour par M. Georges Benoit-Guyod, dont les lecteurs de ce journal ont déjà apprécié les récits de petite histoire si vivants et si bien documentés. Le hasard a fait tomber

entre ses mains une liasse de papiers inédits que possédait le marquis de Beaumont, et qui ont trait à la vie au jour le jour des deux femmes, dans la prison révolutionnaire. En sorte qu'il est possible aujourd'hui de reconstituer cette existence avec la plus grande certitude comme l'a fait lui-même M. Georges Benoit-Guyod dans le chapitre intitulé : "Le coffret du Temple", d'un livre de récits, tous aussi authentiques et pittoresques, *Nouvelles histoires de gendarmes* (Gallimard, éditeur).

Ce fut le 22 ou le 23 juin que Marie-Thérèse, qui lisait devant la fenêtre de sa cellule, vit avec stupeur pénétrer une femme bien mise, très pimpante, les yeux pleins de larmes, qui se jeta à ses pieds et lui annonça en quelques mots qu'elle allait avoir l'honneur, désormais, de vivre auprès d'elle. Cette présence inattendue, le son de cette voix douce qui l'appela madame, et tout bas *Votre Altesse Royale*, les prévenances qu'elle prodigua tout de suite à la prisonnière, la joie de sentir auprès d'elle un être compatissant causèrent un vertige de bonheur à la fille de Louis XVI.

Mme de Chaterenne, de son côté, considérait Mme Royale : c'était une belle jeune fille blonde aux yeux bleus, grande et forte; on retrouvait en elle des traits de son père et de sa mère. Une robe mince, un fichu de linon sur la tête, les cheveux tressés sur son dos formaient toute sa parure. "Elle avait les mains rouges, l'air mélancolique et épuisé."

Tout de suite les deux femmes furent en confiance. La jeune prisonnière avait tellement souffert de la solitude qu'elle avait déclaré à un de ses geôliers : "Si l'on finit par mettre auprès de moi une personne qui ne soit pas un monstre, je sens que je ne pourrai m'empêcher de l'aimer". Non seulement la nouvelle venue n'était pas un monstre, mais Marie-Thérèse comprit, au bout de quelques jours, combien elle lui était attachée, et quels efforts elle allait faire pour la tirer de son état misérable. Cependant, Mme de Chaterenne dut subir, comme elle s'y attendait, une foule de questions dont la harcelait sa compagne sur le sort de la famille royale. Elle avait reçu l'ordre du Comité de garder le silence sur ce sujet, et, dans les premières entrevues, elle sut résister habilement à l'émouvante curiosité de celle qui l'interrogeait. Mais bientôt — et c'est ici que M. Benoit-Guyod apporte les preuves les plus formelles — elle ne put résister, et peu à peu, en quelques phrases, elle la mit au courant de l'affreuse vérité.

Ce fut une scène atroce, celle qui lui vint à l'esprit, lorsque, avec d'innombrables ménagements, il fallut annoncer à la prisonnière les trois deuils qui la privaient de ses dernières affections. Eperdue de douleur, effondrée, sur son lit, l'infortunée poussait des hurlements et versait des torrents de larmes. Pendant trois jours elle demeura comme prosternée. Enfin, la sollicitude quasi maternelle de Mme de Chaterenne, l'espoir d'une libération prochaine les sentiments de pitié de la fille de Louis XVI lui permirent de surmonter cette immense douleur.

Sa compagne s'ingéniait, d'autre part, à adoucir sa captivité. Elle avait remarqué que Mme Royale, étant demeurée de long mois sans prendre la parole, s'exprimait d'une manière si confuse qu'il était difficile de la comprendre, elle lui donna des leçons de diction, lui fit faire des lectures à haute voix, en exigeant une prononciation très étudiée. D'autre part, elle obtint pour elle "le libre usage de l'écriture", lui fit remettre du papier, de l'encre de Chine, des crayons et des pinceaux. Enfin — faveur extrême! — elle arracha au Comité l'autorisation pour la prisonnière de se promener une heure dans le jardin intérieur du Temple. Soutenue par Mme de Chaterenne, l'orpheline royale descendit ce large escalier de pierre qu'avait descendu tour à tour le roi, la reine, Mme Elisabeth partant pour l'échafaud. Pour la première fois depuis trois ans et demi, elle revit des arbres, des fleurs, elle aperçut, par-dessus les murailles des maisons qu'habitaient des vivants, des fenêtres, des mansardes, des cheminées; elle se sentit renouer à la vie. Elle retrouva son âme d'enfant bédaine avec sa compagne qu'elle appelait sa chère Rénée, et celle-ci put la surprendre quelques jours plus tard qui fredonnait une chanson d'autrefois.

Cependant le bruit n'avait pas tardé à se répandre que Mme Royale faisait des apparitions dans le jardin du Temple, et quantité de curieux avides d'observer la "fille de Capet" envahirent les locaux du voisinage d'où la vue plongeait dans la prison. Un des derniers serviteurs de Louis XVI, François Hue, qui avait pu échapper à la Terreur, et s'était réfugié dans l'île Saint-Louis, apprenant qu'il pourrait voir la fille vénérée de son roi, loua une chambre haut perchée, et, accompagné de sa femme, harpiste de talent, et d'une cantatrice, improvisa une manière de concert le jour de la fête de Madame. Celle-ci put entendre un couplet de romance qui arriva jusqu'à elle :

Calme-toi, jeune infortunée,
Bientôt ces portes vont s'ouvrir...

Ce jour-là, le cœur de Marie-Thérèse tressaillait en souvenir des jours enfuis. "Je marchais, dit un témoin, à une certaine distance derrière elle et Mme de Chaterenne, et, en nous croisant à un détour de jardin, je vis Mme Royale essuyer ses yeux."

Lorsque l'échange de la fille de Louis XVI contre certains prisonniers français fut décidé en haut lieu, le Comité se montra plus large dans l'octroi des autorisations accordées pour visiter la reclus. Succinctement, Mme de Macquay, Marie de Tourzel et sa fille, Mme Laurent, sa nourrice, Mme Varenne, une de ses femmes de chambre, obtinrent la permission de la venir voir, plusieurs mêmes trois fois par semaine.

Toutes ces faveurs n'avaient été arrachées à l'autorité que brève par brève par la chère Rénée, dont le mouvement fut absolu jusqu'au bout. Il fallut à cette femme intelligente

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Par Léonard C. ARCHAMBAULT, B.A., LL.B.

Du cumul des chefs d'accusation devant la loi des liqueurs

Un prévenu peut être accusé de plusieurs offenses mais il faut qu'il les ait commises lui-même

La Commission des liqueurs de Québec peut dans une même et seule plainte accuser une même personne de plusieurs infractions différentes, sous peine de nullité qui entraînera le rejet de la plainte, elle devra indiquer, de façon précise, le lieu et le temps où chacune des infractions a été commise et, de plus, ces infractions devront avoir été commises par une même personne physique, c'est-à-dire par le prévenu lui-même, en personne, et non pas par une autre dont il pourrait être responsable en vertu de quelque fiction de la loi. Par exemple, sera rejetée comme illégale la plainte rédigée comme suit: "La Commission des liqueurs de Québec poursuit Armand Martel, hôtel Grand Central, Cap Santé, comté de Portneuf, dans le district de Québec, parce que le dit Armand Martel, le ou vers les 2 et 5 juillet 1938, sans être muni d'un permis en vigueur à cet effet, a, à Cap Santé, comté de Portneuf, dans le district de Québec, vendu, tant par lui-même que par des personnes dont il tolère la présence dans son établissement, des liqueurs alcooliques en contravention à la Loi concernant les liqueurs alcooliques, chapitre 37, S.R.Q. 1925".

Cette plainte vient d'ailleurs d'être rejetée par M. le Juge Laforest Roy, de la Cour des sessions de la paix, de Québec. Le motif principal de l'arrêt qui interprète un point controversé de la loi des liqueurs, est que cette

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS

Geoffrion & Prud'homme
AVOCATS ET PROCUREURS
A. J. CAMBELL
C. Antoine Geoffrion, L.L.B.
C. Paul-Major, B.A., LL.B.
112, rue Saint-Jacques
Tél. HARBOUR 0123
Adresse télégraphique: Geoffrion

BRAIS & CAMPBELL
AVOCATS ET PROCUREURS
F. PHILIPPE BRAIS, C.R.
A. J. CAMBELL
L. F. de GRANDPRE
Edifice Banque Royale
360 ouest, rue St-Jacques
MONTREAL

Tél. BE. 1088 - Casier Postal 2886
Vien, Faribault et Trudeau
AVOCATS
THOMAS VIEN, C.R., M.P.
LEON FARIBAUT, C.R.
MAURICE TRUDEAU, L.L.B.
Suite 1025
IMMEUBLE TRANSPORTATION
132 Ouest, rue St-Jacques
Montréal

Le Canada

Votre journal du matin
est nécessairement le
Premier à vous
renseigner

sur les événements mondiaux
LE "CANADA" PUBLIE TOUTES
LES NOUVELLES

Faites-vous livrer le "CANADA" à domicile de bonne heure le matin avant de déjeuner

3 mois \$1.50
6 mois \$3.00
12 mois \$6.00
A Montréal seulement
Appeler HA. 5131

Nous invitons les personnes qui demeurent à la campagne à profiter de l'OFFRE SPECIALE faite dans le bulletin ci-dessous. Faites abonner vos amis en leur demandant de le remplir et de nous l'adresser sans retard.

ABONNEMENT D'ESSAI
Par la poste, pour la campagne seulement

3 mois -- \$1

LE CANADA
35 ouest, rue St-Jacques, Montréal

Mesieurs,
Je désire profiter de votre OFFRE SPECIALE et vous prie de m'inscrire comme abonné pour la période de trois mois. Ci-joint, veuillez trouver la somme de \$1.
NOM
ADRESSE

La tragédie du garage Laurier, à la Cour supérieure

Les victimes réclament quelque \$25,000 des propriétaires du garage et de la Ville

La tragédie du garage Laurier, qui le 25 juin 1937, ameutait tout le quartier nord de la ville par une terrible explosion de réservoirs d'essence, a eu des répercussions, hier, à la Cour supérieure, quand quelques-unes des victimes de cette catastrophe ont enregistré au greffe plusieurs actions en dommages contre différents propriétaires dont la Cité de Montréal, la Title Guarantee & Trust Corporation comme exploitant le garage, et MM. Pierre Guidazio et Joseph Bezozi comme propriétaires enregistrés de l'immeuble.

Il y a deux réclamations de \$5,000 chacune. Ce sont celles de M. et Mme G.-J. Alexander, qui tiennent la Ville responsable en prétendant que le garage n'avait pas été convenablement surveillé par les autorités et que les inspecteurs municipaux n'avaient pas vu à l'observation de la loi quant à l'installation des réservoirs, etc. Les deux demandeurs réclament pour dommages personnels et matériels. Ils ont été blessés et leur résidence et magasin ont été endommagés. Ils demandaient au numéro 387 ouest, rue Laurier, juste à côté du garage.

Il y a aussi M. Abraham Cotton qui réclame de la Title Guarantee & Trust Corporation et des deux propriétaires une indemnité de \$5,117.20 pour les blessures reçues par sa jeune fille mineure qui se promenait sur le trottoir au moment de l'explosion.

Joseph Rosensweig réclame, de son côté, une indemnité de \$2,461 pour dommages personnels et matériels.

Il y a aussi deux autres réclamations de moindre importance.

Toutes ces actions sont basées sur la prétention que les réservoirs du garage n'avaient pas été installés selon les règles de l'art et que le système des fils électriques était défectueux.

Les défendeurs produiront leurs plaidoyers en temps et lieu.

La preuve du décès d'un premier époux

Elle est à charge de la veuve remariée quand le deuxième époux demande l'annulation

Dans une action en annulation de mariage où le mari cherche sa libération en prétendant que sa femme était déjà sous puissance de mari au moment de la célébration de leur mariage, il appartient à celui qui a contracté en secondes noces de prouver que son premier conjoint était réellement mort au moment du second mariage. Cette preuve n'est pas à charge du demandeur en annulation qui déclare qu'il a raison de croire que le premier mari vivait et vit encore. C'est ce que vient de décider l'honorable juge Alphonse Décaré, de la Cour supérieure, en rejetant avec dépens une motion pour détails présentée par Mme Gerda Farber à l'encontre d'une action en annulation de mariage instituée par son mari, Ce-lui-ci, représenté par Me Paul Massé, son avocat, avait déclaré dans sa poursuite qu'il avait raison de croire que le premier mari de la défenderesse vivait au moment du mariage et vit encore et, en conséquence, il concluait à l'annulation du deuxième mariage qui ne peut évidemment pas exister du vivant du premier mari.

La femme, dans sa motion pour détails présentée à l'encontre de l'action, voulait forcer le demandeur à exposer en cour, avant la production de la défense, les raisons qu'il avait de croire à l'existence du premier conjoint.

"Le fardeau de la preuve retombe sur la défenderesse", a déclaré le juge Décaré, "il lui appartient d'établir hors de tout doute que son premier mari était mort lors de la célébration de son second mariage et le demandeur n'a pas de détails à lui fournir au sujet de l'opinion qu'il peut entretenir à ce sujet".

Il s'agit ici d'une action instituée par M. Sigmund Gorenflo qui veut faire annuler le mariage célébré entre lui et la défenderesse, le 11 mai 1935, devant le Rév. H. Joliat. Le demandeur soutient que le premier mari de sa femme, un nommé Robert Henry Humphries, qu'elle aurait épousé à Cologne, en 1920, est encore vivant. Il déclare que s'il avait su que le premier mari existait, il n'aurait jamais consenti à s'unir avec la défenderesse.

Le Quo Warranto contre le maire Hervé Ferland

Des accusations d'abus de toute sorte et de corruption électorale et administrative sont contenues dans une requête pour l'émission d'un quo warranto présentée devant l'hon. juge A. Décaré, de la Cour de pratique, contre le maire Hervé Ferland, de Verdun. Le requérant, M. Orlin Thibault, prétend, entre autres, que le premier magistrat de la municipalité a reçu, depuis le 1er avril 1937, plus de \$10,000 du trésor municipal de Verdun, en paiement de prétendus contrats directs ou indirects avec la municipalité.

Le requérant prétend également que le maire s'est servi illégalement des autos de la ville et des membres de la force policière pour ses randonnées, etc.

L'instruction, qui devait avoir lieu sur ces allégations hier matin devant la Cour de pratique, a été remise à ce matin, à la suite de l'absence de Me Gustave Monette, avocat de M. Ferland. Me Francis Fautoux a comparu pour la ville de Verdun.

La tragédie du garage Laurier, à la Cour supérieure

Les victimes réclament quelque \$25,000 des propriétaires du garage et de la Ville

La tragédie du garage Laurier, qui le 25 juin 1937, ameutait tout le quartier nord de la ville par une terrible explosion de réservoirs d'essence, a eu des répercussions, hier, à la Cour supérieure, quand quelques-unes des victimes de cette catastrophe ont enregistré au greffe plusieurs actions en dommages contre différents propriétaires dont la Cité de Montréal, la Title Guarantee & Trust Corporation comme exploitant le garage, et MM. Pierre Guidazio et Joseph Bezozi comme propriétaires enregistrés de l'immeuble.

Il y a deux réclamations de \$5,000 chacune. Ce sont celles de M. et Mme G.-J. Alexander, qui tiennent la Ville responsable en prétendant que le garage n'avait pas été convenablement surveillé par les autorités et que les inspecteurs municipaux n'avaient pas vu à l'observation de la loi quant à l'installation des réservoirs, etc. Les deux demandeurs réclament pour dommages personnels et matériels. Ils ont été blessés et leur résidence et magasin ont été endommagés. Ils demandaient au numéro 387 ouest, rue Laurier, juste à côté du garage.

Il y a aussi M. Abraham Cotton qui réclame de la Title Guarantee & Trust Corporation et des deux propriétaires une indemnité de \$5,117.20 pour les blessures reçues par sa jeune fille mineure qui se promenait sur le trottoir au moment de l'explosion.

Joseph Rosensweig réclame, de son côté, une indemnité de \$2,461 pour dommages personnels et matériels.

Il y a aussi deux autres réclamations de moindre importance.

Toutes ces actions sont basées sur la prétention que les réservoirs du garage n'avaient pas été installés selon les règles de l'art et que le système des fils électriques était défectueux.

Les défendeurs produiront leurs plaidoyers en temps et lieu.

La preuve du décès d'un premier époux

Elle est à charge de la veuve remariée quand le deuxième époux demande l'annulation

Dans une action en annulation de mariage où le mari cherche sa libération en prétendant que sa femme était déjà sous puissance de mari au moment de la célébration de leur mariage, il appartient à celui qui a contracté en secondes noces de prouver que son premier conjoint était réellement mort au moment du second mariage. Cette preuve n'est pas à charge du demandeur en annulation qui déclare qu'il a raison de croire que le premier mari vivait et vit encore. C'est ce que vient de décider l'honorable juge Alphonse Décaré, de la Cour supérieure, en rejetant avec dépens une motion pour détails présentée par Mme Gerda Farber à l'encontre d'une action en annulation de mariage instituée par son mari, Ce-lui-ci, représenté par Me Paul Massé, son avocat, avait déclaré dans sa poursuite qu'il avait raison de croire que le premier mari de la défenderesse vivait au moment du mariage et vit encore et, en conséquence, il concluait à l'annulation du deuxième mariage qui ne peut évidemment pas exister du vivant du premier mari.

La femme, dans sa motion pour détails présentée à l'encontre de l'action, voulait forcer le demandeur à exposer en cour, avant la production de la défense, les raisons qu'il avait de croire à l'existence du premier conjoint.

"Le fardeau de la preuve retombe sur la défenderesse", a déclaré le juge Décaré, "il lui appartient d'établir hors de tout doute que son premier mari était mort lors de la célébration de son second mariage et le demandeur n'a pas de détails à lui fournir au sujet de l'opinion qu'il peut entretenir à ce sujet".

Il s'agit ici d'une action instituée par M. Sigmund Gorenflo qui veut faire annuler le mariage célébré entre lui et la défenderesse, le 11 mai 1935, devant le Rév. H. Joliat. Le demandeur soutient que le premier mari de sa femme, un nommé Robert Henry Humphries, qu'elle aurait épousé à Cologne, en 1920, est encore vivant. Il déclare que s'il avait su que le premier mari existait, il n'aurait jamais consenti à s'unir avec la défenderesse.

Le Quo Warranto contre le maire Hervé Ferland

Des accusations d'abus de toute sorte et de corruption électorale et administrative sont contenues dans une requête pour l'émission d'un quo warranto présentée devant l'hon. juge A. Décaré, de la Cour de pratique, contre le maire Hervé Ferland, de Verdun. Le requérant, M. Orlin Thibault, prétend, entre autres, que le premier magistrat de la municipalité a reçu, depuis le 1er avril 1937, plus de \$10,000 du trésor municipal de Verdun, en paiement de prétendus contrats directs ou indirects avec la municipalité.

Le requérant prétend également que le maire s'est servi illégalement des autos de la ville et des membres de la force policière pour ses randonnées, etc.

L'instruction, qui devait avoir lieu sur ces allégations hier matin devant la Cour de pratique, a été remise à ce matin, à la suite de l'absence de Me Gustave Monette, avocat de M. Ferland. Me Francis Fautoux a comparu pour la ville de Verdun.

COUR SUPERIEURE

Division de Pratique

le 15 septembre 1938

Président: L'honorable juge Décaré.
Les jugements suivants furent rendus:
A. Forget et J. Grégoire et al.; jugement autorisant examen avant défense, frais à suivre.
D. Schiffer et Max Mendelsohn; jugement autorisant à ester en justice.
R. Sénéchal et J.-P. Denis et dame L. Séguin et vir; jugement autorisant examen de l'opposante.
J.-E. Ouellet et R. Ostiguy; jugement autorisant motion pour substitution, sans frais.
C. Monroix et A. Sasseville; jugement autorisant à ester en justice.

Dame D. Dumont et Montréal Tramways Co. et A. Ménard, m.c.; jugement accordant motion pour substitution, sans frais.
C. Miron et A. Sasseville; jugement autorisant à ester en justice.
D. Monroix et A. Sasseville; jugement autorisant examen d'un témoin hors de cour.

L. Moisan et al.; jugement autorisant à poursuivre forme surséance.
George Noll et J.-R. Leduc et Dame J. Rochefort, opposante; jugement autorisant examen de l'opposante.
D. Synnott et P. Lapointe; jugement accordant motion pour substitution.

H. M. Ripstein et al.; jugement accordant motion pour substitution.
F. Faillie et al.; jugement accordant motion pour substitution.
F. Faillie et al.; jugement accordant motion pour substitution.
F. Faillie et al.; jugement accordant motion pour substitution.

E. Epstein et al.; jugement accordant motion pour substitution.
E. Epstein et al.; jugement accordant motion pour substitution.
E. Epstein et al.; jugement accordant motion pour substitution.
E. Epstein et al.; jugement accordant motion pour substitution.

A. Colton et al.; jugement accordant motion pour substitution.
A. Colton et al.; jugement accordant motion pour substitution.
A. Colton et al.; jugement accordant motion pour substitution.
A. Colton et al.; jugement accordant motion pour substitution.

D. Sasseville et al.; jugement accordant motion pour substitution.
D. Sasseville et al.; jugement accordant motion pour substitution.
D. Sasseville et al.; jugement accordant motion pour substitution.
D. Sasseville et al.; jugement accordant motion pour substitution.

E. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
E. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
E. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
E. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.

C. W. Thompson et al.; jugement accordant motion pour substitution.
C. W. Thompson et al.; jugement accordant motion pour substitution.
C. W. Thompson et al.; jugement accordant motion pour substitution.
C. W. Thompson et al.; jugement accordant motion pour substitution.

M. W. Thompson et al.; jugement accordant motion pour substitution.
M. W. Thompson et al.; jugement accordant motion pour substitution.
M. W. Thompson et al.; jugement accordant motion pour substitution.
M. W. Thompson et al.; jugement accordant motion pour substitution.

H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.

H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.

H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.

H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.

H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.

H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.

H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.
H. Lanthier et al.; jugement accordant motion pour substitution.

Plus de 300 spéciaux non annoncés dans les quotidiens

La nouvelle est maintenant connue... le nouveau que Montréal attendait... Vendredi et samedi, plus de 300 spéciaux non annoncés dans les quotidiens.

Ces spéciaux seront en vente vendredi et samedi, si les quantités durent.

T. EATON CO. DE MONTREAL

La nouvelle est maintenant connue... le nouveau que Montréal attendait... Vendredi et samedi, plus de 300 spéciaux non annoncés dans les quotidiens.

Ces spéciaux seront en vente vendredi et samedi, si les quantités durent.

T. EATON CO. DE MONTREAL

La nouvelle est maintenant connue... le nouveau que Montréal attendait... Vendredi et samedi, plus de 300 spéciaux non annoncés dans les quotidiens.

Ces spéciaux seront en vente vendredi et samedi, si les quantités durent.

T. EATON CO. DE MONTREAL

La nouvelle est maintenant connue... le nouveau que Montréal attendait... Vendredi et samedi, plus de 300 spéciaux non annoncés dans les quotidiens.

Ces spéciaux seront en vente vendredi et samedi, si les quantités durent.

T. EATON CO. DE MONTREAL

La nouvelle est maintenant connue... le nouveau que Montréal attendait... Vendredi et samedi, plus de 300 spéciaux non annoncés dans les quotidiens.

Ces spéciaux seront en vente vendredi et samedi, si les quantités durent.

T. EATON CO. DE MONTREAL

La nouvelle est maintenant connue... le nouveau que Montréal attendait... Vendredi et samedi, plus de 300 spéciaux non annoncés dans les quotidiens.

Ces spéciaux seront en vente vendredi et samedi, si les quantités durent.

T. EATON CO. DE MONTREAL

La nouvelle est maintenant connue... le nouveau que Montréal attendait... Vendredi et samedi, plus de 300 spéciaux non annoncés dans les quotidiens.

JOURS D'AUBAINES CHEZ EATON
VENDREDI et SAMEDI

Plus de 300 spéciaux non annoncés dans les quotidiens

La nouvelle est maintenant connue... le nouveau que Montréal attendait... Vendredi et samedi, plus de 300 spéciaux non annoncés dans les quotidiens.

Ces spéciaux seront en vente vendredi et samedi, si les quantités durent.

T. EATON CO. DE MONTREAL

Raisins trop mûrs et pierre lancée! Crêtes de coqs et ergots dangereux

Le vignoble de Samuel Silverman et la cueillette intempestive

Le juge C.-E. Guérin doit rendre jugement dans la cause de P. Gaudreau, accusé de voies de fait sur la personne de Samuel Joseph Silverman, vieillard de 70 ans, 5369 avenue du Parc et président de la firme Flexibol Company, Limited. Le plaignant explique au tribunal qu'il possédait plusieurs vignes près de son usine, en dehors des limites de la ville. Le 24 août, il surprit le prévenu et un ami à cueillir ses plus belles grappes de raisins, comme si de rien n'était.

Voulant garder au moins de quoi se venger deux galleons de vin, Samuel alla avertir les intrus de quitter le terrain. C'est à ce moment que Gaudreau, s'emparant d'une lourde roquette, l'aurait frappé au front. A une question de Me Jean Mercier, avocat de la défense, Silverman déclara qu'il n'avait pas fait venir de médecin pour prouver ses blessures, mais le témoin insista sur le fait brutal qu'il avait saigné pendant trois heures. Gaudreau, dans sa défense, jura qu'il avait déjà vu des voisins aller cueillir des raisins. Le prévenu croyait qu'ils appartenaient à une grosse maison de courtiers. Gaudreau jure en plus ne pas avoir frappé le vieillard, ajoutant que c'est lui (le vieillard) qui, avec quatre solides galleons, lui administra une raclée. Me Mercier produisit la chemise déchirée de Gaudreau à l'appui de ses prétentions. Finalement, le tribunal n'a rien en délibéré, non sans souligner qu'il donnait déjà le bénéfice du doute au prévenu.

Eugène Laramée, accusé de menaces et de voies de fait, a été libéré hier par le juge C.-E. Guérin, sur une déclaration de Me Emile Sasseville, avocat de la défense, à l'effet que le prévenu, brave ouvrier, perdait un temps précieux pour venir "vider" une insignifiante querelle de voisins devant le tribunal des Sessions de la Paix. Dans son jugement, le tribunal déclara: "Vous pouvez retourner au travail, Laramée, et je ne vous ferai plus revenir. Je vous libère. Deux hommes se sont laissés entraîner par leurs femmes dans une petite chienne, et le plaignant Jarry n'avait pas à enregistrer toute sa famille pour protéger sa sœur. Le témoin Lamontagne a eu tort de traverser la rue, et cette affaire n'aurait jamais dû venir devant le tribunal."

LA COUR D'APPEL
Le cautionnement fourni par l'appel pour garantir les frais d'appel doit être nécessairement illimité, surtout lorsque ce cautionnement mentionne un montant déterminé suffisant pour couvrir amplement les dits frais. C'est ce qu'a décidé la Cour d'appel, composée des honorables juges Létourneau, Galpeault, Bond, Barclay et Saint-Jacques, en rendant jugement sur une motion pour le rejet du cautionnement et de l'appel dans une affaire de Henry-J. Duhamel contre A.-B. Rillance.

L'appelant Duhamel avait fourni un cautionnement déterminé de \$1,000 pour garantir les frais de son appel à l'encontre d'un jugement en faveur de A.-B. Rillance. Celui-ci a prétendu, hier, en présentant sa motion que le cautionnement ne devait pas être fixé à \$1,000, car la loi elle-même exige un cautionnement illimité. Le procureur de l'appelant a fait remarquer que les frais ne pouvaient pas dépasser \$700 et que par conséquent, ils étaient amplement garantis par le cautionnement actuel. C'était hier matin, la première séance de la Cour d'appel pour la session d'automne.

Taxe municipale attaquée par la compagnie Joy Oil
C'est en s'attaquant à la fois à la validité de la taxe de vente et à la base de computation de la taxe que Joy Oil Limited a demandé, hier, en Cour de pratique, l'évocation en Cour supérieure d'une action en recouvrement de taxes de vente au montant de \$805.58 que lui a instituée la ville de Montréal devant la Cour du recorder. La demande a été prise en délibéré.

AMENDE DE \$50 POUR LE TITRE DE "DOCTEUR"
William S. Grant, accusé de pratique illégale de la médecine, s'est déclaré coupable, hier, devant le juge F. T. Enright. Me Jean Brisset, avocat du Collège des médecins, demanda une amende de \$50, parce que le prévenu s'était servi sans droit du mot "docteur" dans ses annonces. Le tribunal acquiesça, et, outre l'amende mentionnée, décréta une peine de deux mois à défaut de paiement.

DECES
BELANGER. — A Montréal, le 15 septembre 1938, à l'âge de 65 ans, est décédé Elzear Belanger, ancien marchand, époux de Emilie Hamel. Les funérailles auront lieu lundi le 19 courant.

VIAU. — A Boucherville, le 15 septembre 1938, à l'âge de 65 ans, est décédé Alfred Viau, le fils aîné de la défunte. Les funérailles auront lieu samedi le 17 septembre, à 10 heures, à Boucherville, à 9 h. 45, (heure solaire), pour se rendre à l'église St-Pierre Apôtre où le service sera célébré à 10 heures, à Boucherville, à 9 h. 45, (heure solaire), pour se rendre à l'église St-Pierre Apôtre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAISON. — A Montréal, le 15 septembre 1938, à l'âge de 65 ans, est décédé Louis-Alphonse Morissette, imprimeur, époux de Bernadette Viger. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant, à 10 heures, à Boucherville, à 9 h. 45, (heure solaire), pour se rendre à l'église St-Pierre Apôtre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAISON. — A Montréal, le 15 septembre 1938, à l'âge de 65 ans, est décédé Louis-Alphonse Morissette, imprimeur, époux de Bernadette Viger. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant, à 10 heures, à Boucherville, à 9 h. 45, (heure solaire), pour se rendre à l'église St-Pierre Apôtre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAISON. — A Montréal, le 15 septembre 1938, à l'âge de 65 ans, est décédé Louis-Alphonse Morissette, imprimeur, époux de Bernadette Viger. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant, à 10 heures, à Boucherville, à 9 h. 45, (heure solaire), pour se rendre à l'église St-Pierre Apôtre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAISON. — A Montréal, le 15 septembre 1938, à l'âge de 65 ans, est décédé Louis-Alphonse Morissette, imprimeur, époux de Bernadette Viger. Les funérailles auront lieu samedi le 17 courant, à 10 heures, à Boucherville, à 9 h. 45, (heure solaire), pour se rendre à l'église St-Pierre Apôtre, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

• F I N A N C E •

Dividendes déclarés | **Rendement des Valeurs** | Les obligations se redressent à N.-York



BOURSE DE TORONT

Abitibi	2	2	18	100	Can Vint	78
Abitibi P	1	1	17	18	25 Can Vint	78
Alfaro	4	1	13	20	200 Coast Cop	200
P & Con	16	14	14	16	4040 Cons Pap	41
Alta Gr	2	2			25 Con S & G P	78
Aidermac	4	2	6	4	49 Dal Col	49
Amm	1	1	8	8	200 D Brand	10
Algonquin Cdn	115	110	115		100 Dem Mill	10
Angle H	513				300 Foothill	49
Arnfield	1	9			2 Ham Br	53
Ashley	1				100 Honey Dew P	31
Augusta	21	19	20		100 Merc Mills P	28
Bagshaw	10				20 Mtl Power	28
Bankfield	47	14	47		125 Nat S Car	33
Base Met	33				200 Oil Sele	28
Bell	1	103	107		6960 Pend Or	145
Beauharn	5	2	2	2	83 Rot Simp P	107
Bell Tel	161	160			125 Superst. Ord	33
Bldget	20	214	25		200 T & P D	28
Brig Mts	1				100 Waterloo	150
Brig EA	16	25			Total das vendas:	922

Bear

A Bear Exploration and Radi

Bobby	11	10	11
Braime	\$6	\$10	\$69
Braslien			
H A Oil	19%	19%	
R C Pow A	29%		
R C Pow B	8		
Brown Oil	5		58
Buff Can	14		
Buff Can	34	2	34
Build Pro	x.d.	\$6	\$64
Bunk Hill	8%	8	
Burt			
Eddm	20%	7%	20%
Calmont	2		
C Bread	4		
Can Cem	8%	7%	8%
Can Cem P	92		
Can Malt	30%	30	30%
Can Perm	15	11	
Can SS	P		
Can SS P	16		
W & C A	49		
Cdn Brew	120	110	120



Mors-liste

BURKE, DAN BERGA
222, Notre-Dame.

Abberville	
Albany River	
Algoid	
Amey Gold	
Amos Cadillac	
Area	
Barber Larder	
Benard Cadillac	
Big Master	
Blmaac	
Bronck Cadillac	
Brook Cadillac	
Cadillac Ex	
Can. Pandora	
Capital Rouyn	
Central Fournay	
Chester	

Lettch Gold
Toronto, 15. (P.C.) — On évalue

121	C P M	171	170	171	Chinabee
122	Campers L	21	74	76	Continental Kirkland
123	Campers R	21	74	76	Courner
124	Cdn Car	124	12	13	Corn Shores
125	Cdn Car	264	24	264	Cuniputa
126	Cdn In A	6	7	6	Dempsey Cadillac
127	Cdn In A	6	7	6	Devon Gold
128	C P R	6	54	6	Dortal Units
129	Cdn Wine	20	20	220	Dunlop Consolidated
130	Caribbee	23	20	220	Elmos
131	Caribbee Tr	23	20	220	Frontier Red Lake
132	Cent Pat	220	210	225	Garnet Long Lac
133	Cent Port	220	210	225	Gilbee
134	Chacter	50	84	84	Golden Gate
135	Chromium	55	50	50	Grace Larder
136	Commoli	55	60	65	Heva Cadillac
137	Commonwe	55	60	65	Hixwatha
138	Cockshutt	55	74	8	Hudson Patricia
139	Coniagas	157	15	157	Hugh Paine
140	Coniagram	120	115	120	Hutchison Lake
141	Cons Bak	33	30	30	Kentricia
142	Cons Club	33	30	30	Keweenaw
143	C Smetit	54	50	54	Lacom
144	Cons Gas	13	14	14	Lafayette
145	7 Comms	17	14	14	Lake Geneva
146	7 Davies	20	25	20	Lake Punt
147	Denison	17	14	14	Lake Hill
148	D S Diagrams	14	14	14	Lake Rowan
149	D S Diagram P	324	315	32	Lamaque Gold
150	1 Dome	324	315	32	Larson
151	3 Dem Bank	210	25	210	Leroy Mines
152	Demp F & S	210	25	210	Louvre
153	Demp St B	114	54	104	Magne Consolidated
154	D P Stores	54	5	5	Magnet Lake
155	Derval S	54	5	5	Martin Bird
156	East Car	193	140	193	Margaret Red Lake
157	5 Easy Mail	193	140	193	Margreth Webb
158	5 Easy Wash	193	140	193	Meiba
159	6 Eldorado	200	145	195	Moffatt Hall
160	6 Eldorado	200	145	195	Moffatt Hall, nov.
161	5 F Farmer	1	1	1	Moffatt Hall, nov.
162	6 Fed Kirk	4	5	5	Mosher Long Lac
163	6 Fernand	16	16	16	Norbeau
164	6 Fire Pet	16	16	16	Norlake
165	6 Faulken	16	16	16	North Shores
166	5 Ford A	20	194	194	Oblanski
167	6 Founda	20	194	194	Oklend
168	6 Founda	20	194	194	Opere Malartic
169	5 Gat Pow P	82	81	16	Opemiska Opere
170	9 Gillies	16	9	16	Oriole
171	6 Gods Lake	40	38	38	Pan Canadian
172	6 Goldale	31	29	29	Pacalle
173	6 Gold Belt	39	14	14	Plains Pete
174	6 Gold Eag	39	14	14	Porcupine Lake
175	6 Goner	39	14	14	Pontiac Rouyn
176	6 Goodfish	9	7	9	Potterdal
177	6 Granada	9	7	9	Proprietary
178	5 G L Pap Vt	40	54	60	Quebec Malartic
179	5 G L Pap Vt	40	54	60	Quand Manitou
180	5 Gypsum	46	14	14	Red Gold
181	6 Ham Throat P	157	150	162	Reynolds Que.
182	5 Hard Rock	17	150	162	Ribnaco, nov.
183	6 H. H. H	17	150	162	Routhier Cadillac
184	6 Hollinger	157	157	157	Sachigo River
185	20 Home Oil	157	157	157	Saginaw
186	6 Homestead	24	23	23	Sequin Rouyn
187	5 H. H. H	24	23	23	St. E. Gold
188	5 Hnd Bay Min.	28	274	274	Shawmuque
189	8 Imp Oil	164	16	16	Shenango
190	8 Imp Oil	164	16	16	Smelters Gold
191	8 Imp Oil	164	16	16	Sturgeon
192	8 Jack Wal	27	24	24	Sturgeon River Gold
193	8 Int Pet	27	24	24	Tonawanda
194	8 Int Pet	27	24	24	Upper Canada
195	8 Jellicoe	85	22	33	Valdour Minerals
196	29 J M Con	85	22	33	Warren Mac
197	6 Kerr Add	110	154	160	Wawbano
198	6 Kerr Add	110	154	160	Well
199	6 Lagnun	110	154	160	West Red Lake
200	65 L Lake	48	474	48	Westwood Cadillac
201	75 Lake Sulph	48			Westside Long Lac
202	80 Lake Sulph	48			Whetstone
203	16 L Secord	55	48	48	Woon
204	800 Label	76	76	73	Yack Davidson
205	800 Label	76	76	73	
206	121 L L L	265	260	263	
207	121 L L L	265	260	263	
208	121 L L L	265	260	263	
209	121 L L L	265	260	263	
210	121 L L L	265	260	263	

Au 21 juin, l'avoir en mains
banque de la compagnie s'éleva

121	Lablach	410	420	430
122	Lablach	410	420	430
123	MacLeod	205	285	205
124	MacLeod	40	35	40
125	Madson	38	34	35
126	Malaric	38	34	35
127	Malaric	38	34	35
128	M.L. E.	38	34	35
129	M.L. E.	38	34	35
130	M.L. E.	38	34	35
131	M.L. E.	38	34	35
132	M.L. E.	38	34	35
133	M.L. E.	38	34	35
134	M.L. E.	38	34	35
135	M.L. E.	38	34	35
136	M.L. E.	38	34	35
137	M.L. E.	38	34	35
138	M.L. E.	38	34	35
139	M.L. E.	38	34	35
140	M.L. E.	38	34	35
141	M.L. E.	38	34	35
142	M.L. E.	38	34	35
143	M.L. E.	38	34	35
144	M.L. E.	38	34	35
145	M.L. E.	38	34	35
146	M.L. E.	38	34	35
147	M.L. E.	38	34	35
148	M.L. E.	38	34	35
149	M.L. E.	38	34	35
150	M.L. E.	38	34	35
151	M.L. E.	38	34	35
152	M.L. E.	38	34	35
153	M.L. E.	38	34	35
154	M.L. E.	38	34	35
155	M.L. E.	38	34	35
156	M.L. E.	38	34	35
157	M.L. E.	38	34	35
158	M.L. E.	38	34	35
159	M.L. E.	38	34	35
160	M.L. E.	38	34	35
161	M.L. E.	38	34	35
162	M.L. E.	38	34	35
163	M.L. E.	38	34	35
164	M.L. E.	38	34	35
165	M.L. E.	38	34	35
166	M.L. E.	38	34	35
167	M.L. E.	38	34	35
168	M.L. E.	38	34	35
169	M.L. E.	38	34	35
170	M.L. E.	38	34	35
171	M.L. E.	38	34	35
172	M.L. E.	38	34	35
173	M.L. E.	38	34	35
174	M.L. E.	38	34	35
175	M.L. E.	38	34	35
176	M.L. E.	38	34	35
177	M.L. E.	38	34	35
178	M.L. E.	38	34	35
179	M.L. E.	38	34	35
180	M.L. E.	38	34	35
181	M.L. E.	38	34	35
182	M.L. E.	38	34	35
183	M.L. E.	38	34	35
184	M.L. E.	38	34	35
185	M.L. E.	38	34	35
186	M.L. E.	38	34	35
187	M.L. E.	38	34	35
188	M.L. E.	38	34	35
189	M.L. E.	38	34	35
190	M.L. E.	38	34	35
191	M.L. E.	38	34	35
192	M.L. E.	38	34	35
193	M.L. E.	38	34	35
194	M.L. E.	38	34	35
195	M.L. E.	38	34	35
196	M.L. E.	38	34	35
197	M.L. E.	38	34	35
198	M.L. E.	38	34	35
199	M.L. E.	38	34	35
200	M.L. E.	38	34	35

Twin City R. Trans.	51%	1952	52
United Securities	54%	1952	59
Winnipeg El. "A"	4-5%	1965	59

175	Pace He	52 1/2		
200	Baranien	42 1/2	48 1/2	48 1/2
200	Baranien	10	8 1/2	9 1/2
800	Paulmore	5	1 1/2	
100	Pawmaster	10	14	45
800	Payers	70 1/2	14	45
720	Perron	125	3 1/2	125
100	Pick Crow	420	225	40
450	Pioneer	280	275	250
800	Port Rico P	10		
800	Port Rico P	202	195	204
165	Pos Corp	10 1/2	24	
800	Premier	10 1/2	24	215
200	Press Met	17 1/2		
425	Preston	128	115	128
400	Pros Air	80		
400	Que Mun	10		
425	Read Au	350	375	
700	Reef MacD	25	24	25
400	Reyno	9	7 1/2	8 1/2
200	Roche	40	35	40
215	Royallite	9 1/2		
800	St. Anth	115	107	115
300	Sant	4	2 1/2	4
800	Shawley	82	74	85
400	Sheep Cr	100	101	105
130	Sherritt	3 1/2	2 1/2	2 1/2
145	Silver D P	3 1/2	2 1/2	2 1/2
25	Simp A	9		
5	Simp B	9		
355	Slacks	12	160	125
300	Sladen M	70	72	
800	Slave L	3	32	35
200	Stada	67		
50	St. of Can	67		
200	Straw L	8	8	7 1/2
800	Sud Basin	220	210	220
150	Sud Cont	70 1/2		
800	Sulvan	200	250	255
120	Sylvanite	110		
20	Tamblyn	21 1/2		
800	Teck H	5 1/2	125	130
200	Texas	11 1/2		
5	Tip Top	11 1/2		
200	Toburn	125	165	125
100	Tor. Elev	12	12	12 1/2
100	Towmagac	127	165	
1200	Unch	220	147	165
300	Unit Gas	20	21 1/2	17 1/2
200	Unit Oil	20		
325	Unit St	4	40 1/2	45 1/2
2100	Verdon	55	52	53
2000	Walte Am	210	420	190
750	Walkers	40	39	25 1/2
212	Walkers P	10	12	10 1/2
200	Wenton	10		
500	W Turner	8	7 1/2	7 1/2
20	Weston	10 1/2	10 1/2	10 1/2
300	Whit Esg	8 1/2	7 1/2	8 1/2
325	Wright H	720	710	735
800	Ymfr	13 1/2		

Le maire ne sait pas s'il sera de nouveau candidat

On lui demande s'il ne se mettra pas plutôt à la culture de la tomate

Travaux de chômage

M. Adhémar Raynault ne sait pas encore s'il sera candidat à la mairie aux élections de décembre. Les journalistes l'ont interrogé à ce sujet hier après-midi, et il s'est dérobé en prétextant que ses sentiments personnels l'induisaient à retourner à sa famille, cependant que ses nombreux "amis" insistent pour qu'il reste dans l'arène et continue d'administrer la Ville.

Un journaliste lui posa la question: "Attendez-vous, M. le maire, que le gouvernement ait commencé les travaux de chômage et la construction du boulevard métropolitain pour prendre une décision?"

"Bien", répondit M. Raynault, "il faut que ces travaux se fassent et je suis convaincu qu'ils se feront. Mais ce n'est pas pour cela que je n'ai pas encore pris de décision à propos de l'élection. En quoi cela pourrait-il m'influencer?"

"Nous imaginons", insista le journaliste, "que le député de l'Assomption, même dans une campagne électorale à la mairie de Montréal, ne voudrait faire de reproches à son gouvernement, ce que vous seriez obligé de faire si ces travaux n'étaient pas entrepris?"

"Le député de l'Assomption n'influence en rien le maire de Montréal. Dans le comté de l'Assomption, je suis un peu comme un cultivateur..."

"Alors", s'enquit notre journaliste, "le Canada pourrait annoncer que si vous décidez de prendre votre retraite, vous vous consacriez à la culture de la tomate dans l'Assomption?"

M. Elzéar Bélanger est décédé à l'âge de 84 ans

M. Elzéar Bélanger est décédé, hier, à l'hôpital Ste-Jean-de-Arce à l'âge de 84 ans. Ce vieux citoyen disparait le dernier survivant de l'époque où la rue Notre-Dame, ou quartier St-Jacques, constituait l'un des centres commerciaux les plus importants de la métropole. En 1876, M. Bélanger y établissait, à l'angle de la rue Beaudry, une quincaillerie qu'il administra lui-même jusqu'à ses dernières années. Il faisait partie de nombreux mouvements religieux et patriotiques.

Le défunt laisse dans la famille son épouse née Emilie Hamel; 3 fils: Lorenzo, expert-comptable; le R.P. Vincent, c.f.m., et le R.P. Paul Bélanger s.j.; quatre filles: Mme Emilie D. Normandeau, de Québec; Mme Armand de Tilly et Mlle Léonie et Claire; dix-neuf petits-enfants et sept arrière-petits-enfants.

La dépouille mortelle est exposée à la demeure du défunt, 1253 est, rue Notre-Dame. Les funérailles auront lieu lundi à 9 h. à l'église St-Pierre, rue Visitation.

M. SAMUEL WALKER EST DECÉDÉ, HIER

M. Samuel Walker, un employé du journal *La Presse* depuis une vingtaine d'années, adjoint au directeur du service de la rotogravure, est décédé subitement, hier, pendant son travail. Il était âgé de 47 ans et habitait le 5890, Ste-Avenue, Rosemont. Son cadavre a été transporté à la morgue pour enquête. Souffrant depuis déjà quelques années, M. Walker avait récemment pris des vacances d'un mois et son état s'était suffisamment amélioré pour qu'il repartit, mardi dernier, son poste. Il a succombé à une forte dépression nerveuse.

Rien d'important ne se fait à Québec

Québec, 15. (P.C.) — Sir Thomas Chapais, premier ministre par intérim de la province de Québec, a annoncé, cet après-midi, à l'issue d'une réunion du cabinet, qu'aucune affaire d'importance n'avait été discutée.

TOUSIGNANT & FRERES LTEE

Maison Canadienne Française

BEURRE

Beurre de crémation première qualité... 24c
Deuxième qualité... 23c
Troisième qualité... 22c

11 MAGASINS

6020 rue Saint-Hubert
6213 rue Saint-Hubert
5167 rue Clark
2029 rue Masson
2034 rue Mont-Royal Est
4835 rue Wellington
1127 rue Mont-Royal Est
1874 rue Ontario Est
2478 rue Ontario Est
2478 rue Ontario Est
1584 rue STE-CATHERINE EST

BOIS

5.000 cordes

BOIS SEC

Essayez-en pour \$2.00

CHARBON

Wilson Frères

Jos Charlebois, prop.

Cherrier 2161

Where oh! where is Maurice Duplessis?

La population de la province veut savoir où est son premier ministre.

Où est M. Duplessis? Quelle destination a pris le chef de l'Union Nationale qui voyage, on le sait, en compagnie intime du premier ministre, du procureur général et du ministre de la Voirie? Vers quels rivages lointains et sans doute heureux, a-t-il dirigé ses pas?

On l'a dit à Londres, en train de négocier un emprunt pour son gouvernement; on a prétendu qu'il était à refaire sa santé aux Etats-Unis. Il s'est trouvé un moment à la Baie St-Paul et certains ont supposé qu'il fit ensuite un séjour à l'Anse-aux-Gilles, aux environs de St-Jean-Port-Joli, mais personne ne lui a vu prendre une direction déterminée, et M. Duplessis, comme le calife Haroun-al-Raschid, a disparu dans le mystère, emportant avec ses nombreux dédoublements administratifs, les derniers vestiges de l'autorité provinciale. Cela se constate tout de suite par le choix qu'il a fait de ses intimes pendant son absence: Sir Thomas Chapais, l'hon. Jos. Bilodeau et l'hon. "Johnny" Bourque.

Où donc est-il allé? Où donc se trouve-t-il en ce moment? Le Canada institue volontiers, parmi ses lecteurs, un concours. Lequel d'entre eux devinera exactement l'endroit où le premier ministre promène son incognito? Qui, à son retour, lorsque son itinéraire aura été révélé, dira: "Eh! bien, j'avais deviné juste!"

Il importe de savoir, en démocratie, où est un premier ministre, particulièrement dans une province comme Québec où le premier ministre actuel a habité la population à croire qu'il était tout l'administration à lui seul. C'est un devoir public que de s'informer le mieux possible de ses pérégrinations, surtout lorsque son absence augmente l'inquiétude des partisans du ministère et à l'heure où l'on exige des responsabilités et non pas des départs par un escalier dérobé.

Faits Divers

Blessé par un tram

M. Alcide Bertrand, âgé de 75 ans, dont l'adresse est encore inconnue, a été grièvement blessé, vers 10 h. hier matin, quand il a été heurté par un tram, en traversant la chaussée, rue Craig, en face du hôpital St-Luc, où les autorités nous déclarent, hier soir, qu'il souffrait de choc et de blessures à la tête.

Chute dans un escalier

Georges Lemelin, un garçonnet de 12 ans, dont les parents habitent le 1651, rue Champlain, a été transporté, hier, à l'hôpital Ste-Justine, où les médecins ont constaté qu'il avait un traumatisme crânien. L'enfant a été blessé, mercredi, en tombant dans un escalier, au domicile de ses parents.

Ecrasé sous un éboulement

M. Antonio Carloni, âgé de 35 ans, 235, rue Mozart, s'est infligé des lésions internes, vers 9 h. 30 hier matin, dans un accident survenu dans une tranchée creusée pour la construction d'un puits, avenue Western, près de l'avenue Prud'homme, à Notre-Dame-de-Grâce. L'ouvrier était à travailler dans l'excavation, d'une profondeur d'environ dix pieds, quand un éboulement se produisit qui le couvrit de terre presque jusqu'au cou. Il fut transporté à l'hôpital Homoeopathique, où l'on nous déclarait, plus tard, que son état n'était pas alarmant.

Heurtée par une auto

Mme Elizabeth Boarder, âgée de 47 ans, 7021, rue St-Denis, a été blessée, hier matin, quand elle a été renversée par une auto, en traversant la chaussée, à l'angle des rues Notre-Dame et Berri. Elle a été transportée à l'hôpital St-Luc, où elle est maintenant gardée sous observation, en attendant le résultat d'une radiographie.

Accident de la rue

Suzanne Cherrier, âgée de 3 ans, fille de M. et Mme Rosaire Cherrier, domiciliés au 10, 23e avenue, Lachine, a été renversée par une auto, vers 7 h. hier soir, en traversant la chaussée, à l'angle de la 23e avenue et de la rue Notre-Dame. Elle a été transportée à l'hôpital St-Joseph de Lachine, où elle est maintenant gardée sous observation. Elle souffre apparemment de blessures à la tête et à la face. La police de Lachine a fait les constatations nécessaires.

Elections chez les jeunes libéraux de Longueuil

Mardi soir, l'Association de la Jeunesse libérale de Longueuil procédait à l'élection de ses officiers, sous la présidence conjointe de M. Paul Vézina, président de la Jeunesse libérale de St-Denis-Dorion, et de M. Lucien Hamelin, secrétaire et trésorier général de l'Association.

Furent élus à l'unanimité: MM. Léopold Préfontaine, président (réélu); Louis Duchamp, 1er vice-président; Henri Carrière, 2e vice-président; Léo Grisé, secrétaire-trésorier; Albert Marcell, secrétaire-adjoint; Roméo Lefort, trésorier-adjoint; directeurs: MM. Gaston Birs, Ovide Patenaude, Aimé Delvecchio, Pierre Evans et Georges Ménard.

MM. Lucien Hamelin, Paul Vézina et Claude Jodoin adressèrent la parole.

M. Marcel Rainville remercia les orateurs, ainsi que le maire Paul Pratt, de Longueuil, qui avait bien voulu assister à l'assemblée.

La police découvre un tout nouveau "racket" concernant la température

Il existe naturellement, dans une métropole, une multitude de "rackets", mais la police provinciale semble, cette fois, en avoir mis un tout nouveau à jour. L'innocente mais changeante température, qui n'avait encore été exploitée, aurait été le sujet de concours au moyen de loteries, tenus en différentes villes et dont les prix s'élevaient jusqu'à \$2,000 par semaine.

Une descente à cet effet a été opérée, vers 5 h. hier après-midi, dans la chambre 51 du 445, rue St-Nicholas, où sont les bureaux de la "Standard Herbal Manufacturing Company". Travaillant sous les ordres du commissaire de la Sûreté de la province, l'inspecteur Pinard et son escouade, firent irruption à la chambre précitée, ne trouvant qu'un seul individu et confisquant 10,000 copies du "Weekly Sports Review", ainsi que 10,000 billets de loterie et autres papiers et documents, contenant plusieurs noms et adresses. Il n'y a pas eu d'arrestation.

M. W. Tremblay dit qu'il n'y a pas de patronage chez lui

La carte de membre du Club Ouvrier Maisonneuve et le droit aux travaux de secours

M. Dastous et Ottawa

Québec, 15. (Spécial au Canada) — Sans doute fatigué de faire parler en son nom M. André Dastous, son secrétaire, l'hon. William Tremblay, ministre du Travail, a enfin décidé d'entrer en scène, le congrès de la C. T. C. à Thetford-Mines étant terminé. "Est-il vrai qu'il se fait du patronage dans l'embouchement des ouvriers en ce qui concerne les travaux de chômage, a-t-on demandé au bouillant député de Maisonneuve.

"C'est absolument faux, répondit-il. Du patronage, je n'en tolère pas. On dit qu'il faut une carte de membre d'un club de l'Union Nationale, à Québec, et de membre du Club ouvrier Maisonneuve à Montréal, pour y obtenir du travail?"

"C'est totalement faux, répond encore M. Tremblay.

Le grand absent et, pour ainsi dire, l'oublié du congrès des ouvriers de Thetford-Mines, où l'importance des sessions syndicales avait attiré S. Em. le cardinal Villeneuve et l'hon. Norman Rogers, ministre fédéral du Travail, a ensuite parlé d'Ottawa.

Comme disait son secrétaire M. Dastous, il y a deux jours, dans un club politique de Québec, M. Tremblay déclare: "Ottawa ne fait rien pour soulager le chômage".

Commentant une déclaration de M. Rogers à l'effet que le Dominion poursuivait son travail auprès des provinces de l'assurance-chômage, M. Tremblay ajoute: "Le gouvernement fédéral n'a pas besoin d'amender la constitution pour établir l'assurance-chômage. C'est induire la population en erreur que de le faire. Nous avons l'expérience des pensions aux vieillards et elle est concluante. Tout marche à merveille. Le ministre fédéral parle des "efforts" d'Ottawa c'est de ne rien faire pour soulager le chômage sinon de faire fabriquer des armes pour faire tuer nos gens".

Ouverture brusquée aux Beaux-Arts

L'Ecole ouvre ses portes, mais nombre de professeurs et d'élèves n'y paraissent pas

Le soi-disant ministre des Beaux-Arts, l'hon. Albiny Paquette qui dit volontiers d'une université que "c'est un monument à la sottise et à la folie", a donné, hier encore, la mesure de son esprit d'administration.

Son département, le secrétariat de la Province, brusquait l'ouverture de l'Ecole des Beaux-Arts, rue St-Urbain, à Montréal. Les portes de cette institution ne devaient s'ouvrir que le 1er octobre. Pour on ne sait quelle raison, M. Paquette a pris l'initiative de faire commencer les cours le 15 septembre.

Il va sans dire que M. Paquette n'ayant pas prévu à peu près personne, l'assistance, à l'ouverture, hier, fut très mince. La plupart des élèves manquaient ainsi que la plupart des professeurs. Parmi ces derniers, il s'en trouve encore quelques-uns en vacances ou en voyage d'études, fort loin à l'étranger, leur congé n'expirant que le 1er octobre.

Le gouvernement n'a pas encore donné d'explications.

Ville LaSalle s'intéresse au plan fédéral d'habitation

Le conseil municipal de Ville LaSalle a siégé mercredi soir sous la présidence de S. H. le maire Armand Brosseau. Ce fut la plus courte séance ordinaire du conseil depuis longtemps. Les échevins Hayward et Beyries se sont informés des renseignements obtenus relativement au plan d'habitation du gouvernement fédéral. Le secrétaire-trésorier a remis au conseil des brochures que lui a fait parvenir M. Vital Mallette, M.P. Le conseiller juridique, M. A. S. Pelletier, a été prié d'étudier le tout et d'en faire rapport à la prochaine séance. Les membres du conseil de Ville LaSalle sont fort intéressés à ces deux plans du gouvernement fédéral, celui relatif aux maisons et celui permettant des emprunts pour travaux rentables. On a adopté un vote de félicitation au maire de Montréal-Est, M. Oscar Courtemanche, à l'occasion de sa nomination au poste de président de l'Union des Municipalités. Des félicitations seront également adressées à l'Association des Pompiers et Policiers pour le beau succès de leur fête champêtre tenue la semaine dernière.

M. E. J. Hayward a été nommé maire-suppléant.

AU PACIFIQUE CANADIEN



M. J. RENÉ HÉBERT, du service des Passagers du Pacifique Canadien, qui vient d'être promu agent sollicitateur, attaché aux bureaux de la rue St-Jacques de cette compagnie.

Aucune décision sur l'entretien des édifices

Le comité exécutif n'a pas encore décidé si ce travail se fera la nuit ou le jour

Régie directe ou indirecte?

La question de l'entretien des bâtiments de la Ville revient toujours sur le tapis dans les corridors municipaux. Il y a à quelques temps, on annonça que l'Exécutif prendrait une décision à ce sujet avant le 15 septembre. C'était hier le 15 septembre, et la journée a passé sans aucune décision soit prise.

Il y a plusieurs mois, le comité exécutif avait annoncé qu'il demanderait des soumissions pour confier l'entretien des deux édifices, l'hôtel de ville et son annexe, à un entrepreneur. Des soumissions furent demandées, mais aucun contrat ne fut signé.

Autrefois, l'entretien se faisait la nuit. Des équipes arrivaient à l'hôtel de ville vers l'heure de la fermeture des bureaux et mettaient tout en ordre pour le lendemain. Plusieurs ont prétendu que ce système coûtait moins cher que celui du travail de jour.

On ne sait pas la décision que prendra l'Exécutif. Il semble que le commissaire Alfred Filion soit fortement pour que les travaux d'entretien se fassent la nuit, mais les autres membres de l'Exécutif ne partageraient pas cet avis. D'aucuns prétendraient que le projet restera en plan.

Les conseillers à l'enquête Davis

Me Paul Belcourt, d'Ottawa, en est nommé le secrétaire

Ottawa, 15. (P.C.) — Me Paul Belcourt, d'Ottawa, a été nommé, par l'hon. juge H.-H. Davis, de la Cour Suprême du Canada, comme secrétaire de l'enquête judiciaire qui aura lieu sur le contrat des mitrailleuses Bren. Cette enquête présidée par le juge Davis doit commencer lundi.

A cause de son ampleur acoustique, la salle de la Commission des Transports sera le lieu où se tiendra cette enquête. Il y a coïncidence dans le fait que 21 ans auparavant, dans la même salle eut lieu une autre enquête sur l'achat d'obus que le gouvernement avait effectué pour son usage dans la Grande Guerre. La présente enquête est instituée à cause d'un article du lieutenant-colonel George A. Drew sur le contrat passé entre le gouvernement canadien et la compagnie John Inglis, de Toronto, pour la fabrication d'une nouvelle sorte de mitrailleuses.

Le lieutenant-colonel J.-L. Ralston, ancien ministre de la Défense nationale, sera conseiller juridique de la commission d'enquête; M. L.-F. Hellmuth, de Toronto, représentera les intérêts de M. Drew et de la maison d'édition Maclean, propriétaire du magazine dans lequel M. Drew a porté ses accusations. Me Aimé Geoffroy, de Montréal, représentera la compagnie Inglis, et M. J.-O. McRuer, de Toronto, d'autres intérêts.

Mort accidentelle

Sherbrooke, 15. (P.C.) — On a rendu, aujourd'hui, un verdict de mort accidentelle dans le cas d'Adelard Blouin, 46 ans, qui est mort, quelque temps après être tombé d'une hauteur de 40 pieds, sur un élévateur actuellement en construction.

M. Bray remercie le Ciel d'avoir perdu 83 livres

L'échevin de St-Henri attribue tous les défauts et crimes connus à ses adversaires

La "pelle à stimme"

Après avoir remercié "la divine Providence d'avoir perdu 83 livres", l'échevin Allan Bray a annoncé hier soir qu'il livrera à l'avenir une lutte sans merci au député de St-Henri, M. Bonnier. M. Bray parlait à une assemblée qu'il avait convoquée pour répondre aux accusations que M. Bonnier, député de St-Henri aux Communes et échevin de St-Paul, lançait contre lui dimanche soir dernier au sujet du tunnel de la Côte St-Paul.

M. Bray déclare qu'il n'a "pas fait d'obstruction" aux voix élevées du Canadien National depuis 1929 et qu'il ne s'objecte aucunement à la construction du tunnel. Il prouve, documents en mains, qu'il a fait tout son possible au conseil municipal pour aider M. Bonnier à obtenir ce tunnel. "M. Bonnier a eu tort de venir me critiquer dans mon quartier. Je ne lui ai jamais rien fait, mais je vais l'arranger à partir de maintenant. Au lieu de passer son temps à "chiquer la guenille", qu'il le bâtisse donc, son morveux de tunnel!"

Aux organisateurs de l'Assemblée de M. Bonnier, M. Bray attribue pratiquement tous les défauts connus: ce sont des voleurs, des politiciens, des empêcheurs, des bourreurs, etc..

A un moment donné, un loustic crie: "C'est pas vrai!"

—Comment! riposte M. Bray indigné, comment c'est pas vrai! Vous êtes un menteur!

Plus loin, M. Bray dit: "J'ai achevé des balançoires, j'ai fait une erreur, j'ai eu ma leçon, on ne me prendra plus jamais les doigts dans une porte de chambre."

Les discours de M. Bray, qui sembla fort goûtés par l'auditoire, porta sur des questions personnelles. La salle était remplie d'agents de police... A l'issue de la réunion, ces agents prirent place dans un tramway à conduite unifiée, à tous ces tramways dont M. Bray a toujours combattu la mise en service.

En terminant son discours, M. Bray dit: "Je m'attendais à être élu par acclamation. S'il faut faire la lutte je la ferai. Mais ce sera la dernière. Ma femme est grosse... et moi, j'ai perdu 83 livres. J'en remercie la divine Providence. Mais je ne me laisserai pas accuser par une gang de bandits."

Parlant du tunnel, il dit: "Il n'y aura pas cinquante hommes de St-Henri qui travailleront au tunnel. Je jure dix messes pour les âmes du purgatoire qu'il n'y en aura pas cinquante. Ce sera des pelle à stimme qui feront l'ouvrage, et les chômeurs de St-Henri les regarderont faire."

Il existe un péril jaune au Canada

Québec, 15. (P.C.) — Selon Mgr Alexandre Vachon, doyen de la faculté des sciences à l'Université Laval, qui revient d'un voyage dans l'ouest du pays, déclare que la présence des Japonais et des Chinois en Colombie anglaise soulèvera dans notre pays un "grave problème".

Les Chinois et les Japonais, dit-il, font la pêche sur les côtes du Pacifique, les barques de pêche et les usines sont remplies d'Orientaux. Les Japonais dirigent une grande partie de l'industrie de la pêche. Il estime qu'il y a environ 50,000 personnes de race jaune, établies au Canada, la plupart d'entre elles en Colombie anglaise. "A Vancouver et à Victoria, ajoute Mgr Vachon, les Asiatiques occupent du commerce et de l'agriculture. Nous devons envisager dans l'avenir un sérieux problème avec les races jaunes."

Des féministes canadiennes félicitent M. Chamberlain

L'Alliance canadienne pour le vote des femmes dans la province de Québec a adressé par câble, hier, un message de félicitations au premier ministre Chamberlain. Le message, signé de Mlle Idola St-Jean se lit ainsi:

"Les membres de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes de la province de Québec félicitent chaleureusement le premier ministre Chamberlain pour avoir pris l'initiative du plus grand geste de ce temps, dans le but de sauvegarder la paix dans le monde, et elles prient pour le succès de son effort!"

Le Lt-Col. Foster, D.S.O., au Canadian Club, le 20

Le Lt-Col. W. W. Foster, D.S.O., V.D., sera le conférencier au prochain dîner-causette du Canadian Club de Montréal, mardi le 20 septembre, à 1 heure, à l'hôtel Windsor. Le travail du Lt-Col. Foster s'intitule: "Le Canada vu à travers un périscope".

Mort naturelle

Un verdict de mort naturelle a été rendu, hier, en Cour du coroner sur le décès de M. Oscar Aubry, 2151, chemin de la Côte St-Michel, décédé subitement, mercredi soir, au 6357, avenue Papineau, où il était à jouer une partie de dames avec un ami. Il était âgé de 36 ans.

Candidat libéral

Arthur, Ontario, 15. (P.C.) — Le Dr J. K. Blair, député libéral de Wellington North à la Chambre des Communes, a reçu, aujourd'hui, un appel unanime comme représentant de l'Association libérale de North Wellington, lors des prochaines élections fédérales.

Les électeurs ont augmenté en nombre

233,774 en 1938 au lieu de 232,141 l'année précédente — Avis aux électeurs

Le chef du bureau des estimateurs a déposé, hier matin, entre les mains du greffier, la nouvelle liste électorale de Montréal.

Il y a eu en tout 233,774 électeurs inscrits sur les listes contre 232,141 pour l'année précédente, soit une augmentation de 1,633. Il y a eu en tout 1,345 polls contre 1,341 pour la liste électorale précédente.

On note des augmentations dans tous les quartiers, sauf Ahuntsic, Hochelaga, Préfontaine, Ste-Anne, Ste-Geneviève, St-Eusèbe, St-Jacques, St-Joseph et St-Ville-Marie.

Jusqu'ici, le quartier Lafontaine avait le moindre nombre de voteurs. Il perd la place, car c'est maintenant le quartier St-Joseph qui en a le moins.

Le quartier Notre-Dame-de-Grâce a le plus grand nombre de voteurs, et le quartier Mont-Royal a la plus grosse augmentation de voteurs, avec 266.

Voici la liste comparative des voteurs durant les années 1937 et 1938: Ahuntsic, 5,890 en 1937 et 5,844 en 1938; Bourget, 6,273 en 1937 et 6,300 en 1938; Crémazie, 3,662 en 1937 et 3,703 en 1938; Delormier, 11,963 en 1937 et 11,995 en 1938; Hochelaga, 5,314 en 1937 et 5,286 en 1938; Lafontaine, 2,765 en 1937 et 2,770 en 1938; Laurier, 5,123 en 1937 et 5,248 en 1938; Maisonneuve, 7,985 en 1937 et 8,004 en 1938; Mercier, 6,426 en 1937 et 6,428 en 1938; Montcalm, 5,298 en 1937 et 5,454 en 1938; Mont-Royal, 4,734 en 1937 et 5,000 en 1938; Notre-Dame-de-Grâce, 18,607 en 1937 et 18,555 en 1938; Papineau, 4,157 en 1937 et 4,161 en 1938; Préfontaine, 5,195 en 1937 et 5,125 en 1938; Rosemont, 12,918 en 1937 et 12,997 en 1938; St-André, 7,130 en 1937 et 7,257 en 1938; Ste-Anne, 4,047 en 1937 et 4,005 en 1938; Ste-Geneviève, 4,962 en 1937 et 4,959 en 1938; St-Denis, 6,401 en 1937 et 6,424 en 1938; St-Edouard, 9,160 en 1937 et 9,233 en 1938; St-Eusèbe, 5,127 en 1937 et 5,106 en 1938; St-Gabriel, 4,844 en 1937 et 4,944 en 1938; St-Georges, 5,760 en 1937 et 5,651 en 1938; St-Henri, 7,088 en 1937 et 7,177 en 1938; St-Jacques, 6,323 en 1937 et 6,312 en 1938; St-Jean, 7,374 en 1937 et 7,461 en 1938; St-Jean-Baptiste, 7,286 en 1937 et 7,400 en 1938; St-Joseph, 2,761 en 1937 et 2,732 en 1938; St-Laurent, 5,707 en 1937 et 5,758 en 1938; St-Louis, 4,580 en 1937 et 4,736 en 1938; Ste-Marie, 3,328 en 1937 et 3,380 en 1938; St-Michel, 7,179 en 1937 et 7,398 en 1938; St-Paul, 7,007 en 1937 et 7,018 en 1938; Villiers, 16,492 en 1937 et 16,697 en 1938; Ville-Marie, 3,287 en 1937 et 3,281 en 1938.

Total en 1937: 232,141; et total en 1938: 233,774.

Les cartes d'électeurs

Voici maintenant le relevé des enregistrements à la carte d'électeur depuis l'ouverture des bureaux, le 22 mars, jusqu'au 13 septembre: 1700 St-Denis, 12,714; marché Maisonneuve, 8,545; 305 Mont-Royal est, 6,668; 4000 St-Jacques, 6,036; 500 De Fleurimont, 5,126; 781 Jarry est, 4,902; 2210 Frontenac, 3,810; 4505 Des Erables, 3,681; 178 St-Viateur ouest, 2,269; 448 St-Gabriel, 2,022; 3761 Botrel, 2,011; 6050 Blvd Monk, 1,676; 389 Ontario ouest, 1,623; 6701 De Lorimier, 1,46